



Rapport

Etude sur le Financement Forestier au Niveau National au Cameroun

Par:
Achille Baudelaire
MOMO

© Mokhammad Ediliadi/CJFOR

Octobre 2025



Le programme Forests for the Future Facility (F4F), financé par l'UE, fournit un soutien technique afin de contribuer à la santé des écosystèmes forestiers et des chaînes de valeur liées à la forêt en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Ce programme est géré par l'unité F2 « Environnement, ressources naturelles et eau » de la DG Partenariats internationaux.

F4F travaille en collaboration avec le CIFOR-ICRAF sur les rapports d'évaluation du financement forestier.

Contexte de l'évaluation

Cette évaluation des instruments de financement forestiers existants au niveau national sert de base à une action proposée financée par l'UE, intitulée « Financing for Forest » (FFF).

Cette action vise à stimuler le financement des forêts au niveau mondial, en générant et en partageant largement les connaissances. Dans certains pays partenaires sélectionnés, une assistance technique (AT) sera fournie pour la mise en œuvre de solutions/instruments de financement forestier spécifiques. Avant le lancement de l'action, une évaluation est réalisée dans un maximum de 15 pays afin 1) d'aider à définir les solutions de financement forestier qui seront testées et mises à l'essai dans certains pays (jusqu'à 7 pays seront sélectionnés pour l'action « Financement pour les forêts »), 2) d'aider les délégations de l'UE (EUD) et les partenaires dans d'autres pays à mieux comprendre les mécanismes de financement existants, et 3) de générer des connaissances sur certaines solutions/certains instruments financiers.

Dans le cadre de la préparation de l'action « « Financing for Forest » (FFF) proposée et financée par l'UE, une évaluation des instruments de financement forestier a été réalisée dans 11 pays partenaires. Mise en œuvre par le CIFOR-ICRAF dans le cadre du programme « Forests for Future Facility » (F4F) entre février et octobre 2025, cette évaluation donne un aperçu des mécanismes existants et innovants susceptibles d'améliorer la mobilisation de financements pour la gestion durable des forêts.

Avertissement

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cette évaluation a été élaborée sur la base de consultations avec les parties prenantes et des contributions d'experts en la matière. Il est important de noter que les conclusions et recommandations présentées ici ne reflètent pas nécessairement les priorités officielles en matière de financement forestier ni les positions du gouvernement national.

Le contenu est destiné à fournir des informations et à alimenter les discussions dans le contexte du financement forestier, mais ne doit pas être interprété comme un soutien à une politique ou une stratégie spécifique.

Projet mis en œuvre par :



Lead company

Table des Matières

Liste des Acronymes	v
1 Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Approche méthodologique	1
2 Principaux résultats	3
3 Aperçu du secteur forestier et gaps en termes de performance	8
4 Analyse des investissements actuels dans le secteur forestier et des gaps en matière de financement	10
4.1 Brève analyse des investissements actuels dans le secteur forestier camerounais	10
4.2 Analyse des besoins en financement pour les forêts	10
5 Évaluation des solutions et instruments de financement forestier	13
5.1 Les solutions et instruments de financement financier appliqués au Cameroun	13
5.2 Solutions et instruments de financement pas encore bien appliqués au Cameroun	17
5.3 Disponibilité et déficits en termes de données de base (climat, biodiversité, sociales) et des Systèmes MRV	19
6 Recommandations pour les solutions et instruments de financement forestier	21
6.1 Synthèse des instruments/solutions retenus et leurs potentiels impacts	21
6.2 Principales recommandations	23
Références	25
Annexes	26

Liste des encadrés et des tableaux

Encadrés

1	La fondation TNS (FTNS), un exemple de Trust Funds de conservation multi-pays	15
2	Les Pôles Locaux de Développement Ecologique de la Région du Littoral : Une grande opportunité pour des obligations vertes au Cameroun	19
3	Conditionner l'accès aux crédits pour encourager les investissements verts	19

Tableaux

1	Matrice d'évaluation de instruments/outils de financement des forêts	2
2	Principales solutions recommandées pour le financement des forêts	4
3	La forêt camerounaise en quelques chiffres	8
4	Les objectifs nationaux liés aux forêts	9
5	Investissements dans le secteur forestier et principales lacunes	11
6	Besoins et gap à combler en financement de forêts pour atteindre les objectifs climatiques d'ici 2030	12
7	La finance publique comme solution aux financements des forêts	14
8	Les Fonds forestiers nationaux/ Trust Funds de Conservation comme solution aux financements des forêts	15
9	l'Echange Dette-Nature Comme solution aux financements des forêts	16
10	Le secteur privé comme instrument de financement des chaînes de valeur	16
11	Contraintes et capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre les solutions/outils non encore appliqués au Cameroun	18
12	Synthèse des instruments/solutions retenus avec leurs potentiel impacts des soutiens nécessaires, des sources de financement et de l'horizon temporel pour la mise en place	22

Liste des Acronymes

AFD	Agence Française pour le Développement
AFR100	Initiative pour la Restauration de 100ha de Paysage Forestiers dégradées en Afrique d'ici 2030. Cette initiative contribue au Défi de Bonn.
ANAFOR	Agence National d'Appui au Développement Forestier
BAD	Banque Africaine de Développement
BICEC	Banque Internationale pour le Commerce et l'Entreprenariat au Cameroun
BM	Banque Mondiale
C2D	Contrat de Désendettement Développement
CA	Crédit Agricole
CAFI	Central Africa Forest Initiative
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CIFOR	Centre for International Research in Environment
COMIFAC	Commission des Forêts pour l'Afrique Centrale
CTD	Collectivités Territoriale Décentralisée
DFP	Domaine Forestier Permanent
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et Emploi
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FLEGT	Forest Law Enforcement and Governance Trade
FODECC	Fonds de Développement des filières Cacao et Café
FSDF	Fonds Spécial pour le Développement des Forêts
FTNS	Fondation Tri-nationale de la Sangha
GEF	Global Environment Funds/Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
IDA	International Development Association
IFN	Inventaire Forestier National

MINEPAT	Ministère de l'Economie, la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environment, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts
MRV	Monitoring Reporting and Verification
MTN	Mobile Telephone Networks
NRE	Niveau de Référence des Emissions
ODD	Objectifs de Développement Durable
PALLISCO	Société d'exploitation forestière basée au Cameroun depuis 1972
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariat Public Privé
PSE	Payement pour Service Environnementaux
PSFE	Programme Sectoriel Forêt - Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation des forêts, y compris l'augmentation des stocks de carbone, la conservation des stocks de carbone et la gestion durable des forêts
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SCB	Société Camerounaise de Banque
SGC	Société Générale Cameroun
SIS	Système d'Information sur le Sauvegardes
SMID	Société Métropolitaine d'Investissements de Douala
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
TNS	Tri-National de la Sangha
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USFS	United States Forest Services
WWF	World Wildlife Funds for Nature

Introduction

1.1 Contexte

Au Cameroun, la forêt joue plusieurs rôles à la fois économique, sociale, culturelle et environnementale. Elle constitue une réserve foncière pour l'agriculture et la réalisation des grandes infrastructures. Elle est la principale base de subsistance pour une frange importante de la population en même temps qu'elle constitue l'habitat d'une très grande diversité biologique dont certaines espèces figurent sur la liste rouge de l'IUCN. Elle est aussi le milieu de vie de nombreuses populations rurales parmi lesquelles les peuples autochtones de la forêt. Avec 12% de la superficie du Bassin du Congo, les forêts camerounaises jouent tant à l'échelon national qu'à l'échelon mondial, un rôle vital de régulation des GES et du dioxyde de carbone, ceci en plus de jouer un rôle déterminant sur la régulation du climat régional et du cycle de l'eau tout en fournissant des services environnementaux essentiels à ses populations, contribuant ainsi significativement à l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques. C'est à cet effet que pour la CDN du Cameroun, le secteur forêt et autres utilisations des terres constituent le plus grand potentiel du pays pour l'atteinte de ses ambitions climatiques. La préservation des forêts camerounaise est donc d'un grand enjeu pour l'économie, pour la subsistance des communautés locales, pour la biodiversité, pour l'atténuation et l'adaptation au Changement climatique.

Pour réussir la mutation vers une plus grande contribution du secteur forestier national à une économie émergente sobre en carbone, le Cameroun a besoin d'investissements conséquents pour soutenir la mise en œuvre des programmes et projets dans le secteur forestier.

La présente étude réalisée pour le compte de l'Union Européenne et ses partenaires, fait d'abord un bref aperçu de la situation du financement des forêts au Cameroun et analyse des instruments/mécanismes de financement innovants qui pourraient être développés ou mis en place pour mobiliser plus d'investissements pour les forêts en vue d'améliorer la productivité et la durabilité du secteur forestier au Cameroun. L'objectif ultime étant d'informer les futurs investissements potentiels de l'UE ainsi que les pays partenaires ou les donateurs pour soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, du Cadre mondial pour la biodiversité, des ODD et des politiques générales de l'UE et des politiques forestières et environnementales de l'Union Européenne et du Cameroun.

1.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique de ce travail a consisté en une revue de littérature sur les instruments de financements de forêts existants tant au Cameroun que dans le monde, appuyée par des points de vue des experts et acteurs impliqués dans la gestion de ressources forestières au Cameroun et issus du secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc. Ces points de vue et opinions d'acteurs ont été partagés à travers des réunions techniques et des interviews organisées avec l'appui de la délégation de l'Union européenne et ont permis d'analyser les instruments/ outils susceptibles de contribuer au financement durable des forêts. Les résultats obtenus ont permis de :

- Dresser un aperçu du secteur forestier au Cameroun,
- Évaluer les niveaux actuels de financement et

2 Rapport | Etude sur le Financement Forestier au Niveau National au Cameroun

d'investissement dans le secteur forestier au niveau national

- Évaluer les instruments/outils de financement forestier existants
- Faire des recommandations sur les solutions/mécanismes de financement forestier innovants susceptibles d'améliorer durablement la gestion des ressources forestières au Cameroun.

L'évaluation des instruments/outils de financement des forêts s'est faite sur la base de plusieurs critères dont :

- L'existence ou non de l'instrument/outil au Cameroun, aujourd'hui ou par le passé ;
- L'impact potentiel qu'a eu ou que peut avoir l'instrument/outil sur le secteur forestier ;
- Le potentiel de l'instrument/outil à être mis en place à une large échelle ;
- L'inclusivité de l'instrument/outil, c'est-à-dire son accessibilité à tous ou sa capacité à toucher tous les maillons de la chaîne de développement des forêts y compris les petites entreprises, les femmes, les populations locales et autochtones ;
- L'alignement de l'instrument/outil avec les cadres globaux de gestion des forêts comme l'accord de Paris, la convention sur la biodiversité, les objectifs de développement durables etc., mais aussi son

alignement avec les cadres nationaux comme la CDN, la loi forestière etc. ;

- Le potentiel du marché de l'instrument/outil, c'est à dire sa capacité à contribuer à la mise en place d'un écosystème financier durable.

Une matrice croisée des différents instruments/outils avec les différents critères ci-dessus listés a permis de les classer et de sélectionner les plus à même de constituer des solutions durables aux financement des forêts au Cameroun.

Les outils ayant eu les plus grands totaux ont été retenus comme étant les plus appropriés. Bien que tous ces critères aient compté, priorité a été donnée à l'impact potentiel sur le secteur forestier et la capacité de l'instrument à contribuer à la mise en œuvre d'un écosystème financier durable, les autres critères pouvant être boostés si des bonnes conditions sont mises en place. Ce qui a donné lieu à la formulation des recommandations y relatives.

Enfin, le draft de rapport a été revu par des experts du CIFOR et de Forest for Future Facility et le produit final validé par les parties prenantes nationales lors d'une réunion technique organisée au siège de la délégation de l'Union européenne au Cameroun.

Tableau 1: Matrice d'évaluation de instruments/outils de financement des forêts

Critères d'évaluation Instruments/outils de financement	Statut de l'instrument au pays	Impact potentiel sur les forêts	Potentiel pour un passage à l'échelle	Niveau d'inclusion (inclusivité)	Alignement avec les cadres globaux sur les forêts	Potentiel du marché	Total
Financements public (fiscalité verte)	2	3	3	2	3	2	15
Paiements pour Services Ecosystémiques	1	2	1	2	2	1	09
Fonds Forestiers Nationaux ou Fonds Fiduciaires pour la Conservation	2	3	3	2	3	3	16
Échange dette-nature	2	2	1	1	1	2	9
Obligations vertes	0	2	2	2	2	3	11
Instruments pour chaines de valeur	1	2	2	2	1	2	10
Marchés de la biodiversité (crédits de biodiversité)	0	3	2	2	3	3	13
Marché Carbone/Finance carbone	0	3	2	2	3	3	13
Finance d'impact/investissement d'impact	0	3	3	2	2	3	13

Notation (de 0 à 3) : 0=Insignifiant ; 1= Peu important ; 2= Important et 3 =Très important

Principaux résultats

Il ressort de cette étude que plusieurs outils de financement de forêts sont actuellement appliqués au Cameroun avec plus ou moins de succès et mériteraient juste d'être dupliquées, amplifiées ou reformées pour renforcer leur impact sur le marché, leur potentiel à faciliter l'inclusion et à contribuer à un environnement de marché favorable. Il s'agit notamment des différents fonds, de la fiscalité verte etc. Certains instruments, bien que pas véritablement appliqués au pays, dispose d'un potentiel important en termes d'impact sur les forêts, de potentiel à être dupliqués, à contribuer à l'inclusion de l'ensemble des parties prenantes et à contribuer à l'environnement de marché du secteur forêts et aux engagements internationaux du pays. Pour se développer, ces outils tels que **le marché de biodiversité et le marché de carbone** ont besoin d'un cadre légal et réglementaire que l'Etat devrait travailler à mettre en place. On retient aussi d'après les acteurs nationaux que les financements internationaux ne constituent

pas une solution durable pour les financements des forêts au Cameroun. Ils doivent plutôt servir de déclencheur pour davantage d'appui au développement et à la mise en place des instruments nationaux de financement durable des forêts. Enfin le **financement du secteur privé** qui devrait constituer un maillon fort de l'environnement du marché, fort de son potentiel en termes d'impact et d'inclusion reste encore très limité en terme d'engagement dans le secteur forêt et représenté surtout par quelques capitaux étrangers des concessionnaires forestiers. Cette situation est due à la faible rentabilité des activités forestières autres que le bois, la faible attractivité du secteur forestier et surtout au climat des affaires pas très favorable pour le développement de ce type d'instrument, mais aussi des difficultés des petites entreprises à obtenir des crédits auprès des banques. Plus d'amples analyses sur la situation actuelle du financement des forêts au Cameroun sont apportées dans section 4 de ce document.

Tableau 2: Principales solutions recommandées pour le financement des forêts

Instruments/ outils de financement recommandés	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Existant ou proposé
Les fonds fiduciaires pour les forêts.	<ul style="list-style-type: none"> Investissements sur le long terme garantis grâce au caractère fiduciaire du Fonds Amélioration de l'inclusion sociale Puissent servir aussi de finance d'impact (de-risking) pour attirer les investissements du secteur privé. Assurer les investissements sur le long terme dans le secteur forestier notamment pour générer les crédits carbone et les crédits de biodiversité Assurer le Paiement des Services Environnementaux aux communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la gouvernance à travers la mise en place d'un système de gestion mixte constitué à la fois des agents de l'Etat et des partenaires de développement. Mise en place d'un système de sauvegardes pour assurer son inclusivité. Mise en place d'un système équitable qui garantit l'accès à tous groupes d'acteurs Identification de nouvelles niches fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> Ces fonds fiduciaires pour les forêts doivent être le résultat de la refonte du Fonds Forestier national pour adopter un modèle de Fonds Communs sécurisés sous forme de fonds fiduciaires avec la contribution des partenaires de développement et celle de l'Etat. La contribution de l'Etat devrait venir de la fiscalité verte constituée des diverses taxes assises sur l'exploitation forestières (tel que garanti pas la loi forestière), la téléphonie et autres services mobiles, la bière etc. 	Proposé
La fiscalité verte	<ul style="list-style-type: none"> Assurer contribution soutenue de l'Etat au Fonds Fiduciaires pour les forêts Assurer les investissements sur le long terme dans le secteur forestier notamment pour générer les crédits carbone et les crédits de biodiversité Assurer le paiement des Services Environnementaux aux communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de nouvelles niches fiscales avec le moins d'impact négatifs sur la population Amélioration de la gouvernance dans collecte et la gestion des revenus de la fiscalité verte avec la mise en place d'un bon système de traçabilité Amélioration de l'économie forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sur l'exploitation forestière tels que garanties par la législation Les taxes sur la téléphonie et autres services mobiles Taxes sur la consommation de l'alcool et cigarettes Taxes et infractions sur l'exploitation forestière, la pollution Etc. 	Existant

suite à la page suivante

Tableau 2 : Suite

Instruments/ outils de financement recommandés	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Existant ou proposé
Les marchés carbone/marché de biodiversité (crédits carbone/ crédits de biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la préservation des forêts et de la biodiversité • Développement de l'écotourisme • Amélioration de la qualité des services environnementaux • Amélioration des revenus de populations locales • Amélioration de l'inclusion sociale • Contribution à l'atteinte des ambitions et engagements du pays tant au niveau national qu'international (CDN, accords de Paris, AFR100, la convention sur la biodiversité etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du cadre législatif et réglementaire pour réguler ces différents marchés • « up-front financing » c'est-à-dire les premiers financements nécessaires (études, PDD, stratégies, formations, sensibilisation etc.) • Renforcement des capacités au niveau national • Mise en place d'un système de MRV robuste • Mise en place de mécanisme robuste de redistribution des bénéfices • Mise en place des sauvegardes sociales et environnementales pour plus d'inclusion • Conduite d'un inventaire forestier multi-ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Les investisseurs internationaux dans le marché carbone • Le fond fiduciaire pour les forêts • La fiscalité verte • La finance d'impact. 	Proposé

suite à la page suivante

Tableau 2 : Suite

Instruments/ outils de financement recommandés	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Existant ou proposé
La finance d'impact	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'économie forestière • Développement des chaînes de valeurs forestières • Plus d'inclusion sociale • Amélioration de la contribution du secteur forestier au PIB, • Contribution à l'atteinte des ambitions et engagements du pays tant au niveau national qu'international (CDN, accords de Paris, AFR100, la convention sur la biodiversité etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place d'un mécanisme de garantie stable (Les fonds fiduciaires communs, • Amélioration de l'accès à l'information forestière auprès des banques • Diversification et promotion de l'économie forestière (labellisation, étiquettes vertes) • Développement des marchés locaux et régionaux de consommation des produits forestiers (amélioration de l'accès aux zones de production, développement des infrastructures de transformation • Mise en place des incitations fiscales pour encourager les investissements privés dans le secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> • « Fonds Fiduciaire Communs » pour les forêts • Fiscalité verte • Les fondations • Le guichet climat du FEICOM • Guichet producteur de FODECC • Partenariat Public Privé 	Proposé
Les obligations vertes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des investissements ponctuels de grande envergure dans le secteur vert comme la création des forêts/bois urbains, des infrastructures de transport de masse • Développement et promotion du PPP • Amélioration de la contribution du secteur forêt au PIB • Création d'emplois • Développement durable • Contribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la législation adéquate et d'un cadre réglementaire clairs qui régissent ce mécanisme • Amélioration du climat des affaires • Mise en place d'un mécanisme de garantie robuste (de-risking) • Amélioration de l'attractivité du secteur vert (promotion de l'économie forestière) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat • Les communautés territoriales décentralisées 	Proposé

Aucun instrument ne peut seul assurer le financement durable des forêts, et les instruments identifiés ne peuvent se mettre en place de façon isolée. Ils doivent se compléter mutuellement pour plus d'efficacité. A cet effet un bon séquençage dans leur mise en place peut aussi garantir des chances de succès. Ainsi, on pourrait commencer par la mise en place d'un fonds fiduciaire commun et une fiscalité verte pour les forêts. Le fonds fiduciaire communs pour les forêts devrait être constitué des contributions des partenaires de développement et de l'Etat, la fiscalité verte devant servir de moyen à l'Etat pour mobiliser sa contribution à ce fonds. Le fonds fiduciaire commun devrait servir de principale source de financement des forêts, notamment la réalisation d'un inventaire forestier multi-ressource capable d'informer les décisions concernant la redéfinition de l'économie forestière nationale, les investissements nécessaires

pour générer les crédits carbone et les crédits de biodiversité, pour constituer les fonds de garanti pour la finance d'impact et la mise en place des obligations vertes. Le fonds fiduciaire commun aura donc pour rôle principal de promouvoir l'économie forestière et le secteur vert en général, afin de le rendre plus attractif aux autres types d'investissements. L'accès aux marchés carbone/de biodiversité internationaux ou la mise en place de ces marchés au niveau national devrait permettre un bon mécanisme national de payement pour services environnementaux, afin d'encourager et de rétribuer les efforts en matière de conservation et de gestion durable des forêts surtout pour le secteur privé qui semble ne montrer aucun intérêt à investir dans les forêts. C'est ainsi qu'on note pour le déplorer d'ailleurs, l'absence dans ce tableau des outils de financements issus du secteur privé.

Aperçu du secteur forestier et gaps en termes de performance

La forêt camerounaise, couvrait en 2020 une superficie d'environ 20 340 000 ha, soit 43% du territoire, répartie en forêt dense et autres types de forêts (FAO, 2020). Dans les années 1990, elle couvrait environ 22 500 000ha, soit une régression estimée à peu près 2 160 000 ha en 30 ans. L'Inventaire Forestier National de 2003-2005 conduit par la FAO estimait à environ 16 millions d'hectares la superficie forestière exploitable pour ses ressources ligneuses. Vingt ans plus tard, et compte tenu des activités d'exploitation forestière conduites entre temps, seul un nouvel inventaire forestier peut nous donner des données plus fiables. Le taux annuel net de déforestation estimée à 0,6% (FAO, 2020) couplé à un faible taux de reboisement (0,1%) suggère une diminution croissante de la diversité biologique

(MINEPDED, 2021). La forêt joue plusieurs fonctions à la fois économique, social, culturel et environnemental. La forêt camerounaise est **un puits de carbone stratégique**, avec un potentiel de séquestration total de l'ordre de **4,1 milliards de tonnes de CO₂ équivalent**, réparti selon les zones géographiques, types forestiers et systèmes agroforestiers.

L'atteinte de ces objectifs dépendra fortement de la mobilisation de financements additionnels et de la mise en place de mécanismes incitatifs pour les acteurs économiques. La suivante examine précisément les flux financiers actuels vers le secteur forestier et les écarts par rapport aux besoins associés à ces objectifs.

Tableau 3: La forêt camerounaise en quelques chiffres

Superficie ^a	Valeur économique ^b	Valeur environnementale	Valeur socio-culturelle
<ul style="list-style-type: none"> • 20 340 000 ha • 0,6% taux annuel net de déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du PIB • 150000 emplois dont 14% du secteur formel et 86% du secteur informel • 400 milliards de FCFA de chiffre d'affaires pour secteur industriel 	<ul style="list-style-type: none"> • 19378.63 Gg Eg CO₂ d'ici 2030^c • 45,9% du potentiel national de réduction des émissions GES • Plusieurs espèces de liste rouge de l'IUCN (éléphants, bongo, gorille, chimpanzé, bonobo, pangolins géants etc.) • 12% du territoire en aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu de vie de peuples autochtones • source de subsistance, emplois, énergie, pharmacie, de revenus pour communautés locales • 17 milliards de Fcfa de chiffre d'affaires en PFNL

Remarque :

a FAO, 2020. Evaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>

b Eba'a Atyi, R., Ngouhou Poufoun, J., Mvondo Awono, J.-P., Ngoungoue Manjeli, A., Sufo Kankeu, R., 2016. Economic and social importance of fuelwood in Cameroon. Int. For. Rev.18, 14. doi:10.1505/146554816819683735.

c MINEPDED, 2021. République du Cameroun : Contribution Déterminée au Niveau National-Actualisée. Yaoundé, Cameroun.

Tableau 4: Les objectifs nationaux liés aux forêts

Type de cible	Objectif clé	Source d'information	Objectif vs. Status quo
Extension de la superficie forestière	Extension de la superficie du domaine forestier permanent à 30% du territoire national d'ici 2035	Vision 2035 et le DSCE du Cameroun	Atteint et dépassé en superficie : ~18 millions d'ha classés en DFP, soit ~39 % du territoire
Conservation de la biodiversité	Extension de la superficie des aires protégées à 20% du territoire national	Vision 2035 et le DSCE du Cameroun	Environ 9–12 % du territoire est actuellement classé en aires protégées strictes. Des efforts supplémentaires significatifs sont nécessaires
Restauration des paysages dégradées	Restaurer 12 millions de terres dégradées d'ici 2030	AFR100, CDN révisée 2021	Progrès limités : le taux net de reboisement est très faible (~0,1 % par an) par rapport à la superficie forestière ce qui équivaut à seulement quelques milliers d'hectares reboisés par an ^a
Augmentation du PIB	Hisser la contribution du secteur forestier à au moins à 24% du PIB	Stratégie de Développement du Sous-secteur Rural, horizon 2025.	La contribution du secteur forestier au PIB stagne autour 4 % depuis plus de 2 décennies
Industrialisation et transformation du bois	Hisser la transformation du bois brut à au moins 100%	Stratégie de Développement du Sous-secteur Rural, horizon 2025.	La transformation du bois pour l'instant se trouve encore respectivement entre 24, 47 et 29 % en première, seconde et troisième transformation ^b
Développement de la filière PFNL	Hisser le chiffre d'affaires de la filière PFNL à 53 milliards par an	Stratégie de Développement du Sous-secteur Rural, horizon 2025.	La filière PFNL affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires 17 milliards l'an soit juste 32% du niveau d'atteinte. De nombreux efforts et d'investissements sont donc nécessaires pour combler le gap
Climat	Le secteur forestier contribue à hauteur 45,9% aux objectifs de la réduction des émissions de la CDN d'ici 2035	CDN révisée 2021	La stratégie nationale REDD+ a été développé, mais aussi le Programme d'Investissement Forestier. Le pays a actuellement besoin des financements pour mettre en œuvre les programmes identifiés dans ces documents

Remarque :

a unfccc.int

b 2022 Eba'a Atyi R, Hiol Hiol F, Lescuyer G, Mayaux P, Defourny P, Bayol N, Saracco F, Pokem D, Sufo Kankeu R et Nasi R. 2022. Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Analyse des investissements actuels dans le secteur forestier et des gaps en matière de financement

4.1 Brève analyse des investissements actuels dans le secteur forestier camerounais

Le financement du secteur forestier camerounais repose historiquement sur le **trépied État – bailleurs – exploitation forestière**. Les investissements du privé pour la gestion durable des forêts demeurent insuffisants et consistent en général aux actions de collecte et transformation du bois, de régénération et reforestation par des concessionnaires forestiers, l'aménagement des routes pour le transport du bois, dans le cadre de leurs cahiers de charge tel que prévu dans les plans d'aménagement de leurs concessions forestières. Les banques locales quant à elles investissent très peu dans les chaînes de valeur du secteur forestier à travers des crédits octroyés aux sociétés forestières et entreprises engagées dans l'exploitation du bois et autres ressources forestières, ceci en raison de contraintes diverses (manque d'information, risques perçus élevés, absence de

garanties, faible rentabilité à court terme). Il faut aussi noter le climat des affaires avec les tracasseries administratives pas très propice pour encourager les investissements du secteur privé.

4.2 Analyse des besoins en financement pour les forêts

Malgré ces apports financiers issus des diverses sources, de **grands déficits subsistent**. Le secteur forestier souffre d'un financement insuffisant et parfois inefficace, ce qui entrave l'atteinte des objectifs de durabilité.

Les sections suivantes examinent d'une part les mécanismes et solutions de financement forestier existants au Cameroun (section 5.1) et leur performance par rapport aux critères d'efficacité, et d'autre part les instruments encore non utilisés ou émergents (section 5.2) qui pourraient combler une partie de ces déficits.

Tableau 5: Investissements dans le secteur forestier et principales lacunes

Secteur	Investissements actuels (montants)		Sources de financement	Principales lacunes
	Extérieurs ^a	Nationaux ^b		
Gestion durable des forêts (aménagement, reboisement, foresterie sociale)	Environ 6,5m \$/an des bailleurs de fonds internationaux	16,27m\$/an d'investissement public dans le secteur Forêts et Environnement (MINFOF & MINEPDED)	Les investissements extérieurs : financements bilatéraux et multilatéraux sous formes de dons/ projets (AFD, UE, BM, GEF, KFW, USFS etc.)	Insuffisance chronique de financements publics : les crédits alloués ne couvrent pas tous les besoins (IFN, Reboisement massif, Restauration des Paysages, encadrement des forêts communautaires).
Protection des forêts (contrôle, lutte illégale, climat)	Environ 2m \$/an des bailleurs de fonds internationaux	Fondation Tri-National de la Sangha (TNS), dotée depuis 2007, investit son capital et finance durablement une partie des coûts des parcs de Lobéké. Les transferts annuels des fonds aux 3 parcs à partir des revenus du capital de la FTNS sont passés de moins de 500 000 euros en 2016 à plus de 1 500 000 euros en 2020 (soit environ 500 000 €/parc/an).	Les financements nationaux : Le budget de l'Etat (MINFOF et MINEPDED), les différentes taxes sur l'exploitation forestière	Désengagement progressif de certains bailleurs Durabilité des financements : dépendance aux projets à court terme pour la gouvernance forestière ou manque de volonté politique pour allouer les ressources publiques nécessaires. Par exemple, à la fin de l'appui budgétaire du programme FLEGT, la poursuite des activités de contrôle n'est pas garantie sur fonds propres du gouvernement.
Aires protégées et conservation (parcs, réserves, paysages)	Environ 6,7m\$/an des bailleurs de fonds internationaux Fondations de conservation (Trust Funds) alimentées par des bailleurs.	Investissements privés des concessionnaires forestiers dans l'exploitation (matériel, routes forestières) et la première transformation (scieries, unités de déroulage, séchoirs). Une dizaine de grandes entreprises assurent l'essentiel de la production de bois d'œuvre.	Secteur privé (entreprises forestières) : principal investisseur dans ce segment (capital propre ou emprunts commerciaux) ou prêts bancaires auprès des banques locales	Modernisation limitée des industries : beaucoup d'unités de sciage datent, faible capacité à investir dans des technologies avancées (séchage, deuxième transformation) faute de financements abordables. - Accès au crédit difficile : les PME forestières locales peinent à obtenir des prêts pour se développer (manque de garanties, taux élevés). Aucun fonds de garantie ou mécanisme de financement vert dédié n'est en place pour ce secteur.
Industries forestières (exploitation, transformation du bois)	Quelques investissements étrangers ponctuels dans des usines de transformation plus avancée (bois aboutés, contreplaqué)	Investissements privés des concessionnaires forestiers dans l'exploitation (matériel, routes forestières) et la première transformation (scieries, unités de déroulage, séchoirs). Une dizaine de grandes entreprises assurent l'essentiel de la production de bois d'œuvre.	Secteur privé (entreprises forestières) : principal investisseur dans ce segment (capital propre ou emprunts commerciaux) ou prêts bancaires auprès des banques locales	Modernisation limitée des industries : beaucoup d'unités de sciage datent, faible capacité à investir dans des technologies avancées (séchage, deuxième transformation) faute de financements abordables. - Accès au crédit difficile : les PME forestières locales peinent à obtenir des prêts pour se développer (manque de garanties, taux élevés). Aucun fonds de garantie ou mécanisme de financement vert dédié n'est en place pour ce secteur.

Remarque :

- a Favada IM, Eba'a Atyi R., Sufo Kankeu R. 2025. Mapping of international funding flows to support the forest and environment sectors in Central Africa: An update. Bogor, Indonesia: CIFOR; Nairobi, Kenya : ICRAF
- b MINEPAT, 2018. Financement public du sous-secteur rural au Cameroun. Yaoundé, Cameroun

Tableau 6: Besoins et gap à combler en financement de forêts pour atteindre les objectifs climatiques d'ici 2030

Financements actuel d'ici 2030	Besoins en financement d'ici 2030 ^a	Gap à combler d'ici 2030
<ul style="list-style-type: none"> Sources extérieures : 111,75 millions \$ Sources internes : 82,5 millions \$ <p>Total : 194,25 millions \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement/Réhabilitation des écosystèmes dégradés : 1203 millions \$ Régénération assistée des forêts : 1759 millions \$ Sécurisation et aménagement des aires protégées : 12,8 millions \$ Réduction des atteintes à la forêt : 211,5 millions \$ Promotion du reboisement et de la restauration des paysages forestiers dégradés : 798 millions \$ Inventaire Forestier National : 21,2 millions \$ <p>Total : 4005,5 millions \$ (4 milliards \$)</p>	<p>Soit un total de :</p> <p>3811,2 millions \$ à combler pour atteindre les objectifs du secteur forêt tel que prévu dans la CDN révisée (2021)</p>

Remarque :

a MINEPDED, 2021. République du Cameroun : Contribution Déterminée au Niveau National-Actualisée. Yaoundé, Cameroun.

Évaluation des solutions et instruments de financement forestier

5.1 Les solutions et instruments de financement financier appliqués au Cameroun

La finance publique

L'utilisation de la finance publique pour des investissements nationaux est l'un des plus anciens et plus utilisés outils/instrument de financement des politiques sectorielles dans le monde. Au Cameroun, elle se traduit dans le secteur forêt et environnement sous des formes diverses telles que :

- Le budget de l'Etat (MINFOF et MINEPDED)
- Les régimes d'aides et de subvention
- Les budgétisations vertes ou autres budgétisations ciblées de l'Etat
- Les réformes fiscales

Les régimes d'aides et de subventions

L'Etat du Cameroun a le plus souvent recouru et continue de recourir au régime de subventions pour la mise en œuvre de certaines mesures pour la protection de son patrimoine naturel. Ces subventions sont utilisées pour financer les activités de gestion durable, de reboisement, de protection de la biodiversité etc. On peut citer par exemple des subventions accordées depuis les années 2000 par l'Etat à travers le MINFOF aux communes, à l'ANAFOR, aux privés etc. mais également les nouveaux mécanismes liés à la décentralisation comme le FEICOM.

La budgétisation verte ou ciblée établie par l'Etat pour soutenir la conservation ou la gestion durable des forêts

Les budgets du Ministère des (MINFOF) et du Ministère en charge de l'Environnement (MINEPDED) ont

toujours réservé une bonne partie aux investissements pour le secteur vert. Par exemple, sur la période (2013-2018), environ 48% du budget du MINEPDED et 27% de celui du MINFOF ont été dédiés à l'investissement dans la conservation des forêts et la préservation de l'environnement, soit environ 16,5 millions \$ par an. En plus de cette budgétisation ciblée, plusieurs fonds et initiatives dédiés au développement et la gestion durable des forêts et de l'environnement ont été mis en place par l'Etat.

Le réformes fiscales/le régime fiscal

Depuis la loi forestière de 1994 qui a introduit plusieurs taxes reprises également dans la nouvelle loi forestière de 2024 (Loi n°2024/008 du 24 Juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune au Cameroun), l'activité forestière au Cameroun est soumise à la fiscalité de droit commun et à des prélèvements particuliers, notamment :

- La redevance forestière annuelle (RFA) ;
- La redevance de Régénération des Produits Forestiers (RRPF)
- La taxe de transfert (TT) ;
- La Taxe sur les produits spéciaux (TPS)
- La Taxe sur les Produits Forestiers Non Ligneux (TPFNL)
- La taxe d'abattage des arbres (TAA) ;
- Prix de vente (PV)
- Les droits de sortie (DS) ;
- La licence ou de l'Autorisation FLEGT¹

¹ Mentionnée dans la Loi forestière.

Ces ressources collectées sont réparties entre le trésor public, la commune concernée, **le Fonds Spécial de Développement Forestier** et l'appui au recouvrement. Cette loi apporte quelques changements par rapport à la précédente loi de 1994 en ce qu'elle institue de nouvelles taxes notamment la redevance sur la génération des produits forestiers (RRPF), la taxe sur les produits forestiers non ligneux (TPFNL), les droits de sortie, la licence ou l'autorisation de FLEGT en même temps qu'elle en supprime la taxe d'entrée d'usine. Cette nouvelle loi institue aussi la perception des droits sur les services environnementaux produits par les forêts domaniales. Bien que cette notion ne soit pas suffisamment clarifiée, les services environnementaux pourraient englober, la biodiversité, le climat, etc. La nouvelle loi forestière laisse les soins à la loi financière de fixer les montants de ces taxes et redevance. Le constat général est que l'assiette fiscale spéciale pour les forêts s'est élargie, montrant ainsi la volonté de l'état d'améliorer les recettes issues du secteur forestier.

National Forest Funds / Conservation Trust Funds

Le gouvernement au Cameroun a dans ses textes reconnu la nécessité de la mise en place des Fonds

spécialisés pour le financement de certaines initiatives de développement. On peut citer par exemple :

Le Fonds National de l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD)

Le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable a été institué par la loi cadre relative à la gestion de l'environnement de 1996 (Loi 96/12 du 05 août 1996). Il s'agissait d'un compte d'affectation spéciale placé sous l'autorité du ministre en charge de l'environnement et qui avait pour objet de :

- Contribuer au financement de l'audit environnemental ;
- Appuyer les projets de développement durable ;
- Appuyer la recherche et l'éducation environnementales ;
- Appuyer les programmes de promotion des technologies propres ;
- Encourager les initiatives locales en matière de protection de l'environnement, et de développement durable ;
- Appuyer les associations agréées engagées dans la protection de l'environnement qui mènent des actions significatives dans ce domaine ;
- Appuyer les actions des départements ministériels dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Tableau 7: La finance publique comme solution aux financements des forêts

Solution de financement	Impact et efficacité	Potentiel pour un passage à l'échelle	Alignement sur les cadres globaux	Inclusivité	Potentiel du marché
La finance publique (y compris la budgétisation verte, les subventions, les réformes fiscales, les programmes de sécurisation des recettes forestières etc.)	Faible impact et efficacité due à la limitation des ressources pour des besoins très élevés, à certaines difficultés de collecte fiscale, mais aussi les défis de gouvernance	Le potentiel est important mais il faut de ce fait travailler à l'amélioration des recettes issues de l'exploitation forestière. On peut aussi créer une nouvelle fiscalité verte incluant le principe de bonus-malus, les taxes sur la cigarette, l'alcool, la téléphonie mobile etc. pour financer le secteur forestier	La finance publique restera toujours un outil de financement privilégié pour l'Etat puisqu'on peut facilement l'orienter vers des domaines divers en fonction de ses objectifs et de ses engagements (Très bon alignement avec les cadres globaux).	Les financements publics pour les forêts, du fait de leur limitation et de la mauvaise gouvernance ne sont pas toujours accessibles à certaines catégories de parties prenantes comme les communautés locales, les populations autochtones, les femmes, les jeunes etc.	Important mais nécessite que des réformes soient adoptées et opérées (fiscalité incitative, mise en place d'un fonds fiduciaire, amélioration du cadre de gouvernance), meilleure coordination, meilleure gestion, outils comme le système MRV pour le suivi, le système de sauvegardes sociaux-environnementales pour assurer son inclusivité

Le Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF)

Le décret n° 96/237/PM du 10 Avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement dudit fonds prévu par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Les fonds ainsi collectés devraient servir au financement de la gestion, la conservation, la régénération et le développement des ressources forestières.

Fonds Spécial d'Aménagement et d'Equipement des Aires de Conservation et de Protection de la faune

Tout comme le FSDF, c'est la loi portant sur le régime des forêts et de la faune qui institue le Fonds Spécial d'Aménagement et d'Equipement des Aires de Conservation et de Protection de la Faune. Le décret n° 96-237-PM du 10 Avril 1996 en fixe également les modalités de fonctionnement. Les fonds collectés servent pour l'appui à la gestion et à l'équipement des aires protégées et pour la conservation de la faune.

Tableau 8: Les Fonds forestiers nationaux/ Trust Funds de Conservation comme solution aux financements des forêts

Solution de financement	Impact et efficacité	Potentiel pour un passage à l'échelle	Alignement sur les cadres globaux	Inclusivité	Potentiel du marché
Les Fonds forestiers nationaux/ Trust Funds de Conservation	Le constat général est que hormis le Fonds Commun PSFE qui fonctionne grâce aux financements externes, Aucun fonds dédié aux forêts ou à l'environnement n'a jamais véritablement été opérationnalisé tel que prévu par la loi ceci à cause des ressources assez limitées.	Un très grand potentiel dont la réalisation nécessite une refonte totale de fonds dans leur forme actuelle ou mettre en place des modèles Fonds Communs avec l'apport des partenaires et sécurisés sous forme de Fonds Fiduciaires. Nécessité de redéfinir l'économie forestière pour intégrer les aspects carbone et biodiversité.	Ces différents fonds visent à atteindre les objectifs fixés par les cadres globaux comme les ODD, les accords de Paris, la CDN, la convention sur la Biodiversité	Pour plus d'inclusivité, les Fonds doivent être adossés sur des cadres de sauvegardes environnementales et sociales avec un système de suivi avec de garantir l'accès à tous les acteurs	Cet outil de financement est sans doute celui qui jouit d'un plus grand potentiel de marché, s'il est bien aménagé pour permettre l'accès à tous les acteurs

Encadré n°1: La fondation TNS (FTNS), un exemple de Trust Funds de conservation multi-pays

La Fondation Tri-national de la Sangha (FTNS) a été mise en place en 2007 regroupant les aires protégées transfrontalières du Cameroun, de la République Centrafricaine (RCA) et de la république du Congo. Le parc national de Lobéké est la seule aire protégée concernée par cette initiative au Cameroun. Il s'agit du premier exemple de Trust Funds de Conservation multi-pays en Afrique. L'initiative a reçu le soutien politique de la COMIFAC et des accords de conventions existent avec les différents gouvernements. Elle a été enregistrée en 2007 en Grande Bretagne en tant que « Company Limited by Guarantee ». La gouvernance est majoritairement non-gouvernementale et mixte entre nationaux et internationaux. Au niveau du conseil d'administration, on a 8 membres venant des organisations donatrices, 3 viennent des trois gouvernements, les 3 autres venant de la société civile. Les activités ont débuté en 2009 avec un premier décaissement de 750.000 €.

Les principaux bailleurs de fonds sont :

- WWF – Allemagne / KROMBACHER ENVIRONMENT FUND
- La coopération allemande (KFW) :
- L'Agence française de développement (AFD)

La Fondation TNS capitalisée à environ 27 million \$ génère des revenus annuels (entre 2-3 %) pour financer la conservation (archive-ccr-rac.pfbc-cbfp.org). Le fonds est opérationnel depuis le mois d'Août 2007, année de mise en place du comité directeur. Tout récemment, la FTNS a signé une convention avec les microfinances pour financer les cacaoculteurs à travers les tarifs préférentiels. Le service n'est pas encore opérationnel en raison de problèmes liés à l'accès à l'information et à la traçabilité pour donner plus de confort aux banquiers. Un Fonds Forestier National construit sur le modèle FTNS pourrait offrir plus de garantie en termes d'impact, d'inclusion et de durabilité.

Le Fonds commun du Programme Forêt - Environnement

C'est un instrument financier intégrateur voulu par le gouvernement camerounais et certains partenaires au développement. Ce mécanisme qui intègre les principes retenus dans la Déclaration de Paris a été conçu pour faire face au risque fiduciaire et renforcer la fonction financière du MINFOF. C'est un Fonds affilié au PSFE qui vise à fournir l'assistance technique, la formation, les études et les audits selon les priorités identifiées dans les PTA (Plan de Travail Annuel) des départements ministériels impliqués (MINFOF, MINEPDED).

Echange Dette-Nature

En juin 2006, le Cameroun et la France ont élaboré un mécanisme de financement constitué du service de la dette publique bilatérale que le Cameroun devait reverser à la France et ces fonds devraient être réinvestis dans les projets de développement au Cameroun. Ce mécanisme a été baptisé Contrat de Désendettement Développement (C2D). Les fonds ainsi dégagés sont prioritairement destinés aux projets et programmes des secteurs jugés prioritaires

(éducation, santé, infrastructures, aménagement du territoire). Le programme forestier du C2D a contribué à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et à l'amélioration de la qualité des plans d'aménagement forestier. Le montant total de 13,6 milliards de francs CFA (20,7 millions d'euros) a été mobilisé dans le cadre du premier Contrat de Désendettement-Développement (C2D) entre la France et le Cameroun pour la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) (MINEPDED, 2018).

Le secteur privé comme instrument de financement pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts

Le paysage forestier camerounais est constitué d'une grande variété d'entreprises impliquées, dans financement des chaînes de valeur dans le secteur forestier, allant des petits exploitants informels aux grandes sociétés multinationales et aux coopératives. Ces entreprises sont engagées dans une série de chaînes de valeur comprenant des produits liés à l'énergie de la biomasse, au bois, aux produits forestiers non ligneux (PFNL) et aux services.

Tableau 9: l'Echange Dette-Nature Comme solution aux financements des forêts

Solution de financement	Impact et efficacité	Potentiel pour un passage à l'échelle	Alignement sur les cadres globaux	Inclusivité	Potentiel du marché
Echange Dette-Nature pour le financement des forêts	L'impact est limité aux accords entre les deux parties, la capacité du pays bénéficiaire à rembourser sa dette. Cette situation limite son impact et efficacité	Ce mécanisme dépend de la volonté des deux partenaires de la dette que sont le gouvernement et les bailleurs de fonds le rend parfois difficile à concrétiser.	Le mécanisme C2D vise les secteurs prioritaires, mais pas nécessairement les forêts et l'environnement qui ne constituent qu'un volet	Les acteurs nationaux n'ont pas assez de marge de manœuvre pour orienter l'utilisation du fonds	Ressources limitées par le montant de la dette et ne peuvent constituer qu'une solution temporelle.

Tableau 10: Le secteur privé comme instrument de financement des chaînes de valeur

Solution de financement	Impact et efficacité	Potentiel pour un passage à l'échelle	Alignement sur les cadres globaux	Inclusivité	Potentiel du marché
Le secteur privé comme instrument de financement de chaines de valeur	Très grand potentiel puisqu'il permet de garantir de investissements durables et contribue à l'autonomisation des acteurs	Il a un très grand potentiel pour un passage à l'échelle si on s'en tient à l'effet multiplicateur	Alignée à la vision de la CDN qui prône la mobilisation des investissements durables pour le secteur forestier notamment du secteur privé	Le financement des chaînes de valeur à plus grand potentiel en termes d'inclusion et est donc accessible à un grand groupe d'acteurs du fait de sa flexibilité.	En 2019, plus 150 entreprises disposant de droit de gestion et d'exploitation des ressources forestières existaient au Cameroun. Il s'agit d'un très grand potentiel pour la mise en application de cet instrument.

Les entreprises d'exploitation forestière constituent pour l'instant les plus grands pourvoeux de financements de chaînes de valeur en matière de conservation et de restauration des forêts.

Ces entreprises forestières mettent dénormes sommes d'argent pour le financement de leurs activités. Les montants des investissements vont parfois bien au-delà d'un milliard de FCFA en fonction de la taille de l'entreprise. Malgré ce potentiel, les banques locales ont toujours une très mauvaise connaissance des opportunités qu'offrent les chaînes de valeur du secteur forestier et, à cela, il faut ajouter la mauvaise régulation du secteur et des tracasseries liées qui compromettent ainsi les rendements et donc la rentabilité. De plus, les producteurs de PFNL manquent de garantie (tel qu'un titre foncier souvent exigé par les banques), et par conséquent sont considérés comme des clients assez risqués pour les banques et les microfinances.

5.2 Solutions et instruments de financement pas encore bien appliqués au Cameroun

Certains instruments de financement des forêts quoique innovants ne sont pas encore appliqués au Cameroun ou du moins dans les secteurs forêt et environnement. La sélection de ces instruments s'est faite sur la base de leur impact potentiel sur le secteur forêt, de leur faisabilité avec la capacité d'être mis en œuvre à une large échelle, la capacité de l'instrument à atteindre tous les acteurs, l'alignement avec les politiques au niveau national et international et le potentiel de marché qu'ils représenter. Il s'agit notamment de :

Les marchés de Biodiversité (crédits/certificats de biodiversité)

Il s'agit des marchés conçus pour l'échange de crédits ou de certificats de biodiversité avec pour objectif la rétribution des efforts et actions entreprises pour conserver les forêts ou restaurer la biodiversité. Les interventions proposées visent le maintien des services rendus par ces écosystèmes pour le bien être humain, par la conservation des habitats (sauvegarde du potentiel) et la valorisation de la biodiversité (lutte contre la pauvreté), à travers des actions spécifiques sur les processus favorisant une meilleure gestion des ressources naturelle et des espaces au niveau tant local que régional. Au Cameroun, le concept de crédit de biodiversité est encore à l'étape d'étude.

Marchés Carbone (crédits carbone/Finance Carbone)

Les marchés de carbone sont des systèmes institués qui permettent d'échanger des droits d'émission de gaz à effet de serre. Ils ont été mis en place afin de permettre à leurs participants d'atteindre des objectifs contraignants en matière de réduction des émissions des GES. Dans ces marchés, un crédit représente le droit d'émettre une quantité spécifique de dioxyde de carbone ou l'équivalent d'un autre gaz à effet de serre (peut inclure les mécanismes REDD+, même s'ils ne relèvent pas de la législation européenne). Le Cameroun s'est engagé dans la REDD+ depuis son avènement en fin de la décennie 2000 et a presque complété sa phase de préparation. Cependant, le Cameroun n'est jamais entré dans la phase de payements basés sur les résultats à cause du manque d'investissement dans les activités pilotes REDD+ motivés par les prix très bas du Carbone au niveau international, les exigences très élevées du marché carbone qui nécessitent de très gros investissements, mais surtout l'absence d'un cadre légal et réglementaire pour le carbone forestier au niveau national.

Les obligations vertes

Les obligations vertes, aussi appelées « green bond », sont des titres de dette émis sur le marché financier par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique. Elles font partie des options dont disposent les entreprises du secteur privé et les établissements publics soucieux de soutenir des investissements respectueux du climat et de l'environnement. Bien que le marché des obligations vertes ne soit pas encore fonctionnel au Cameroun, le pays a une grande tradition dans l'émission des emprunts obligataires classiques, qui pourrait facilement aider au marché des obligations vertes.

La finance d'impact

Il s'agit ici des investissements réalisés dans le but de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs parallèlement à un rendement financier, en utilisant des stratégies telles que la création de fonds, le financement mixte pour combiner différentes formes de capitaux privés et publics, et la réduction des risques (garanties, financement à effet de levier, positions de première perte, etc.) afin de réduire le risque financier pour les investisseurs.

Tableau 11: Contraintes et capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre les solutions/outils non encore appliqués au Cameroun

Solution de financement	Contraintes réglementaires	Préparation au marché	Capacité institutionnelle	Tentatives passées
Les marchés de Biodiversité (crédits/ certificats de biodiversité)	Absence de cadres légaux et règlementaires devant encadrer ces marchés. Nécessité de renforcer les capacités des acteurs sur la notion de crédit de biodiversité, son estimation, les systèmes de développement et de suivi qui devraient être mis en place	La notion de crédits de biodiversité est encore à l'étape d'études. Manque de visibilité sur les sources de financement pour générer les premiers crédits, le fonctionnement du marché et les prix du crédit, les mécanismes de partage de bénéfice, les exigences à remplir par les pays pour participer au marché etc.	Le Cameroun a une certaine expérience en matière de gestion de la biodiversité à travers son réseau de Parcs nationaux	La notion de crédit de biodiversité est encore à l'étape d'études avec des essais dans les zones transfrontalières avec une prioritaire accès sur la conservation et le développement (PPCD) de l'initiative NaturAfrica. CIFOR et EFI appuient la réflexion dans le TRIDOM.
Les Marchés Carbone / Finance Carbone)	Absence de cadres légaux et règlementaires pouvant encadrer devant encadrer ces marchés	Le Cameroun a déjà finalisé sa phase de préparation à la REDD+ (Stratégie Nationale REDD+ de 2018, concept pour Niveau de référence des Emissions, le Système d'Information sur Sauvegardes, le Système National de Surveillance des Forêts).	Le Cameroun a déjà mis en place les Arrangements Institutionnels pour la mise en place de REDD+.	Le pays est engagé depuis la fin des années 2000 dans le processus REDD+ mais n'a pas encore atteint la phase de Payement Basé sur les performances
Les obligations vertes	Il existe un cadre qui régule le marché des obligations au Cameroun. Le pays pourrait juste travailler à y introduire les spécificités liées aux obligations vertes	Le Cameroun a une expérience en matière d'obligation, mais n'a pas encore expérimenté les obligations vertes. Elles peuvent être initiées par l'Etat ou les CTD. Exemple de la communauté urbaine de Douala et la SMID (4.2.2)	Il existe un cadre institutionnel pour gérer les obligations vertes au Cameroun. Ces obligations peuvent être initiées par l'Etat ou les Collectivités Territoriales Décentralisées	Pas d'expérience en matière d'obligations vertes mais l'exemple de la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala (SMID) développé en Annexe peut servir d'expérience tout comme l'expérience générale du pays en matière de marché des obligations.
Le financement des chaînes de valeur de conservation et de forêts	Le cadre qui régule le secteur bancaire et les crédits aux PME au niveau national peut également encadrer le financement des chaînes de valeur.	Le pays avec son marché financier et les différents acteurs et entreprises des chaînes de valeur du secteur forestier est suffisamment préparé pour cette solution	Les institutions financières et de microfinances existent suffisamment au niveau national	Il y a des exemples de la Fondation MTN, Guiness Cameroon, mais aussi des institutions financières qui ont par le passé investis dans le financement des chaînes de valeur.

Encadré n°2 : Les Pôles Locaux de Développement Ecologique de la Région du Littoral : Une grande opportunité pour des obligations vertes au Cameroun

La Région du Littoral à laquelle appartient la ville de Douala est en train de concevoir un projet de mise en place des pôles locaux de développement écologique (PLDE) dans toute la région. Bien que ce projet vise la mobilisation des Fonds Verts pour sa mise en place, elle offre également une opportunité pour le lancement des obligations vertes pour certains axes de ce vaste programme. En effet, le programme de PLDE répond aux exigences stratégiques d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques au niveau régional. Le programme met en avant une approche territoriale indispensable pour remédier aux vulnérabilités locales et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les PLDE présentent pour les populations de la Région du Littoral un intérêt triple, à la fois social, économique et environnemental. En raison de sa vocation à rechercher les meilleurs cadres et conditions de développement sobre en carbone, l'option des PLDE apparaît comme un saut qualitatif, visant à faire de chaque localité de la Région du Littoral, un poumon singulier de transition écologique. L'option des obligations vertes pour financer certains pôles très porteurs en termes de rentabilité économique et écologique tels que le pôle de transport durable qui voudrait à terme mettre en place un réseau de transport urbain électrique dans la ville de Douala (Tramway et bus électrique, Téléphérique) mais aussi pour la création des parcs ou bois naturels dans les grandes villes avec de grandes attractions pour touristes tels que les zoos, les centres de conférences, les parcours de randonnées etc. pourrait attirer de nombreux investisseurs.

Encadré n°3 : Conditionner l'accès aux crédits pour encourager les investissements verts

Avec ce fort besoin en financement pour ces entreprises et la forte présence du secteur financier et bancaire disposé à octroyer ces financements, le gouvernement avec ses différents acteurs et des partenaires de développement pourraient travailler à mettre en place un autre mécanisme de mitigation de risques (de-risking) pour le secteur financier et même des capitaux privés et publics afin de motiver les actions positives dans le secteur forestier. Cet outil pour le bien-être de la forêt pourrait être intitulé « Forest and Finance Funds », ou « finance and agriculture funds » qui servirait de garantie uniquement pour les acteurs dont les activités ont un impact positif sur les forêts ou qui devraient prendre les engagements dans ce sens. Les accords de financement/ prêts devraient de ce fait intégrer contractuellement la performance financière et le respect des sauvegardes environnementales et sociales par rapport à des normes définies. La mise en œuvre étant supervisée et suivie par des intermédiaires tiers suivant des critères préétablis afin d'améliorer les perspectives de remboursement des prêts, tout en incitant les petits exploitants à faire preuve de responsabilité environnementale. Ainsi, les acteurs dont les activités devraient engendrer plus de bien aux forêts et populations riveraines (tels que les entreprises certifiées mais pas seulement) pourraient bénéficier de ces crédits et ceux dont les activités étaient susceptibles de créer plus d'impacts négatif en auraient un accès plus restreint. Ceci pour attirer l'attention de ces acteurs sur les impacts de leurs activités. Le fonctionnement de cette initiative nécessite une très bonne implication des acteurs du secteur financier dans les décisions et les discussions relatives aux forêts pour qu'elles soient bien informées pour une bonne prise de décision.

La non-applicabilité de ces outils/instruments au Cameroun est due à un certain nombre de contraintes dont la levée pourrait permettre leur essor et leur contribution au développement du secteur forestier.

5.3 Disponibilité et déficits en termes de données de base (climat, biodiversité, sociales) et des Systèmes MRV

Le Cameroun dispose d'un certain nombre de données et d'information qui permettraient non seulement de mieux apprécier sa situation actuelle en matière de financement des forêts, mais aussi en matière de suivi de la mise en œuvre des nouveaux instruments de financements. On peut citer:

- La Stratégie National de Développement à l'horizon 2030 (SND30)

- La Stratégie du développement du secteur rural (SDSR) dans laquelle les ambitions pour le sous-secteur forestier sont clarifiées et pour certaines chiffrées.
- La CDN révisée de 2021 qui présente aussi les ambitions chiffrées du Cameroun en matière de climat et forêts et les besoins en financement.
- La stratégie nationale REDD+ qui clarifie l'approche de mise en œuvre de la REDD+ à travers ses différents programmes.
- Le Plan d'Investissement Forestier qui aussi clarifie la vision et les ambitions nationales en matière de développement et de gestion durable du patrimoine forestier national.
- Le plan national de reboisement et de plantations forestières
- Le schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire.

- Plan national de zonage du territoire
- Les schémas régionaux d'aménagement et du développement durable du territoire
- Le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
- Le plan National Climat du Cameroun
- Les communications nationales sur les changements climatiques etc.
- Etc.

Malgré la disponibilité de ces informations, il est toujours difficile d'avoir toutes les données chiffrées de la situation actuelle des forêts et climat au Cameroun, ce qui ne permet pas de faire une estimation précise des besoins financiers du pays, des résultats des certaines actions passées sur le financement des forêts. Par exemple il est très difficile d'estimer le potentiel forestier actuel du Cameroun que ce soit en termes de bois, de carbone, de la biodiversité, des PFNL, de la superficie des espaces dégradées et donc du niveau de dégradation etc.

L'absence des données fiables et à jour explique la grande disparité dans les chiffres des institutions internationales sur le capital naturel du Cameroun. Par exemple, la Banque africaine de développement (BAD) estime dans un rapport de 2025 que la valeur du capital naturel du Cameroun s'élève à environ 130 000 milliards de FCFA soit 200 milliards d'Euro. Ce qui représente, selon l'institution africaine, 39 % de la richesse nationale du pays. La Banque Mondiale (BM) de son côté, évalue en 2025 la richesse naturelle du Cameroun à 331 800 milliards de FCFA soit 510,5 milliards d'Euro². Dans ce rapport de la Banque Mondiale, la valeur monétaire globale des services écosystémiques du Cameroun est estimée à 37 200 milliards de FCFA (57,2 milliards d'Euro), avec la rétention du carbone (estimée à 7,1 milliards de tonnes de carbone) représentant 96 % du total pour une valeur monétaire de 50,33 milliards d'Euro (Banque Mondiale, 2025). Ce rapport reconnaît que les forêts du Cameroun représentent l'un des actifs climatiques les plus sous-évalués de l'économie mondiale et recommande un investissement dans la comptabilité et l'évaluation régulières du capital naturel des services forestiers. Il y a donc une impérieuse nécessité de conduire un inventaire forestier national multi-ressources du pays qui tiendra compte des

nouveaux paradigmes comme crédits carbone, crédits de biodiversité etc.

Tous les acteurs s'accordent à dire que les recettes forestières actuelles, sont très faibles comparées aux besoins en termes de financement pour une gestion durable des forêts, mais il est presque impossible de les estimer dans un contexte où plus de 60% des activités d'exploitation forestière sont portées par le secteur informel. Le caractère informel des activités dans le secteur forestier rend très difficile la mise en œuvre et le suivi des nouveaux mécanismes de financements tels que les financements d'impacts, les financements des chaînes de valeur, le paiement des services environnementaux etc. Une mise à jour et une amélioration du système de traçabilité du bois avec un accent sur le marché intérieur et transfrontalier du bois, pourrait contribuer à la formalisation de plusieurs activités du secteur et améliorer significativement les recettes forestières.

Le pays s'était fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030 tels que la restauration de 12 millions de forêts. En l'absence d'un système de suivi efficace de la mise en œuvre, il est très difficile d'estimer les efforts fournis à date notamment les résultats en termes d'investissement et du gap à combler pour atteindre cette ambition. D'autres déficits inclus :

- La faible implication du secteur privé et des banques dans le circuit des informations sur le secteur forestier
- Absence d'un système MRV fonctionnel et par conséquent un système de quantification de carbone.
- Le système d'information sur les sauvegardes n'est pas opérationnel ce qui rend difficile l'estimation de l'impact social des certaines actions entreprises sur les bénéficiaires
- L'absence d'une méthodologie de suivi et de quantification des crédits de biodiversité,
- L'absence de cadre légal et réglementaire pour réguler le marché de Carbone, le marché de biodiversité mais aussi d'autres instruments novateurs.

² Capital naturel du Cameroun : un trésor estimé à 130 000 milliards FCFA selon la BAD

Recommandations pour les solutions et instruments de financement forestier

6.1 Synthèse des instruments/ solutions retenus et leurs potentiels impacts

A l'issu de cette étude, les instruments ci-dessous ont été identifiés comme étant les plus indiqués pour permettre au Cameroun d'atteindre ses engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité, ceci du fait de leur grand potentiel en termes d'impact, de capacité à se répliquer, de leur potentiel à contribuer à un marché financier durable. Il s'agit de :

- Le Fonds fiduciaire pour les forêts
- La fiscalité verte
- Les marchés carbone/marché de biodiversité (crédits carbone/ crédits de biodiversité)
- La finance d'impact
- Les obligations vertes

Aucun instrument ne peut cependant assurer seul le financement durable des forêts, et les instruments identifiés ne peuvent se mettre en place de façon isolée. Ils devraient se compléter mutuellement pour plus d'efficacité. A cet effet un bon séquençage dans leur mise en place peut aussi garantir des chances de succès. Ainsi, on pourrait commencer par la mise en place d'un fonds fiduciaire commun et une fiscalité verte pour les forêts. Le fonds fiduciaire commun pour les forêts devrait être constitué des contributions des partenaires de développement et de l'Etat, la fiscalité verte devant servir de moyen à l'Etat pour mobiliser sa contribution à ce fonds. Le fonds fiduciaire commun devrait servir de principale source de financement des forêts, notamment la réalisation d'un inventaire forestier multi-ressource nécessaire pour la redéfinition de l'économie forestière nationales, les investissements nécessaires pour générer les crédits carbone et les crédits de biodiversité, pour constituer les fonds de garanti pour la finance d'impact et la mise en place des obligations vertes.

Tableau 12: Synthèse des instruments/solutions retenus avec leurs potentiel impacts des soutiens nécessaires, des sources de financement et de l'horizon temporel pour la mise en place

Solutions de financement des forêts	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Horizon temporel
Les fonds fiduciaires pour les forêts.	<ul style="list-style-type: none"> Investissements sur le long terme garantis grâce au caractère fiduciaire du Fonds Amélioration de l'inclusion sociale Puissent servir aussi de finance d'impact (de-risking) pour attirer les investissements du secteur privé. Assurer les investissements sur le long terme dans le secteur forestier Assurer le Payement de PES aux communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la gouvernance à travers la mise en place d'un système de gestion mixte constitué à la fois des agents de l'Etat et des partenaires de développement. Développement et mise en place de son système de sauvegardes pour assurer son inclusivité. Mise en place d'un système équitable qui garantit l'accès à tous groupes d'acteurs Identification de nouvelles niches fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> Refonte du Fonds Forestier national Sécurisation de ressources sous forme de fonds fiduciaires avec la contribution des partenaires de développement et celle de l'Etat. La fiscalité verte constituée des diverses taxes assises sur l'exploitation forestières (tel que garanti pas la loi forestière), la téléphonie et autres services mobiles, la bière etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Court terme
Réformes fiscales (la fiscalité verte)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une contribution soutenue de l'Etat au Fonds Fiduciaires pour les forêts Assurer les investissements sur le long terme dans le secteur forestier notamment pour générer les crédits carbone et les crédits de biodiversité Assurer les PES aux communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de nouvelles fiscales avec le moins d'impact négatifs sur la population Amélioration de la gouvernance dans collecte et la gestion des revenus de la fiscalité verte avec la mise en place d'un bon système de traçabilité Amélioration de l'économie forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sur l'exploitation forestière tels que garanties par la législation Les taxes sur la téléphonie et autres services mobiles Taxes sur la consommation de l'alcool et cigarettes Taxes et infractions sur l'exploitation forestière, la pollution Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Court terme
Les marchés carbone/ crédits carbone)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la préservation des forêts et de la biodiversité Développement de l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du cadre législatif et réglementaire pour réguler ces différents marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Les investisseurs internationaux dans le marché carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen terme
Le marché de biodiversité/ crédits de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité des services environnementaux Amélioration des revenus de populations locales Amélioration de l'inclusion sociale Contribution à l'atteinte des ambitions et engagements du pays tant au niveau national qu'international (CDN, accords de Paris, AFR100, la convention sur la biodiversité etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> « up-front financing » c'est-à-dire les premiers investissements nécessaires pour générer les premiers crédits Renforcement des capacités aux niveau national Mise en place d'un système de MRV robuste Mise en place de mécanisme robuste de redistribution des bénéfices Mise en place des sauvegardes sociales et environnementales pour plus d'inclusion Conduite d'un inventaire forestier multi-ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Le fond fiduciaire pour les forêts La fiscalité verte La finance d'impact. 	

Tableau 12 : Suite

Solutions de financement des forêts	Impact attendu	Soutien nécessaire	Source de financement	Horizon temporel
La finance d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'économie forestière Développement des chaînes de valeurs forestières Plus d'inclusion sociale Amélioration de la contribution du secteur forestier au PIB, Contribution à l'atteinte des ambitions et engagements du pays tant au niveau national qu'international (CDN, accords de Paris, AFR100, Convention sur la biodiversité etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en place d'un mécanisme de garantie stable (Les fonds fiduciaires communs, Amélioration de l'accès à l'information forestière auprès des banques Diversification et promotion de l'économie forestière (labélisation, étiquettes vertes) Développement des marchés locaux et régionaux de consommation des produits forestiers Mise en place des incitations fiscales pour encourager les investissements privés. 	<ul style="list-style-type: none"> « Fonds Fiduciaire Communs » pour les forêts Fiscalité verte Les fondations Le guichet climat du FEICOM Guichet producteur de FODECC Partenariat Public Privé 	<ul style="list-style-type: none"> Moyen terme
Les obligations vertes	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des investissements ponctuels de grande envergure dans le secteur vert comme la création des forêts/bois urbains Développement et promotion du PPP Amélioration de la contribution du secteur forêt au PIB Création d'emplois Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la législation adéquate et d'un cadre réglementaire clairs qui régissent ce mécanisme Amélioration du climat des affaires Mise en place d'un mécanisme de garantie robuste (de-risking) Amélioration de l'attractivité du secteur vert (promotion de l'économie forestière) 	<ul style="list-style-type: none"> L'Etat Les communautés territoriales décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Long terme

6.2 Principales recommandations

Afin de permettre la matérialisation de ces propositions et transformer ces opportunités en investissements, des conditions favorables sont nécessaires. Le gouvernement peut jouer un rôle clef dans la mise en place d'un certain nombre d'actions capable de susciter ces conditions favorables. Ainsi l'étude suggère les recommandations suivantes qui pourraient se mettre en place comme suit :

- Transformer les forêts Camerounaises en de fortes sources d'entrées de revenus comparables à l'agriculture et aux mines. Il s'agit là d'une condition primordiale pour juger de l'opportunité d'améliorer la contribution des finances publiques au financement des forêts. Ceci doit se faire à travers le développement d'un nouvel

modèle économique pour les forêts qui va au-delà du bois (**Ceci permettrait d'améliorer les investissements publics et leurs impacts sur les forêts et en même temps améliorer le potentiel de marché**) ;

- Faire une refonte du Fonds Spécial Pour le Développement des Forêts ou opérer des réformes pour adopter un modèle de Fonds Fiduciaire multiparténaires, un cadre de gouvernance amélioré afin de garantir la durabilité des ressources d'investissements dans les forêts (**Afin d'améliorer l'impact et le potentiel du Fonds forestier à contribuer à l'accroissement du marché des investissements forestiers nationaux**) ;
- Conduire dans les brefs délais un nouvel inventaire forestier multi-ressources (**Afin d'améliorer la connaissance du potentiel**)

forestier pour mieux aligner les financements avec les cadres globaux, optimiser leur impact sur les forêts et améliorer le potentiel de marché des investissements forestier camerounais etc.) ;

- Mettre en place une nouvelle fiscalité pour le financement des forêts et de l'environnement adossée sur des niches de revenus pérennes et stables, tout en s'assurant qu'ils n'affectent pas négativement le pouvoir d'achat des populations. Il pourrait s'agir d'une fiscalité assise sur la consommation de l'alcool, de la cigarette, de la téléphonie et autres services mobiles etc. et les affecter directement aux Fonds Forestiers/de conservation (**Ceci afin d'améliorer les financements publics pour un passage à l'échelle et améliorer ainsi leur impact sur les forêts et potentiel de marché des investissements publics**) ;
- Il faut inverser la tendance sur l'appréciation des forêts en essayant de concilier les intérêts des différentes parties prenantes en rendant les forêts plus rentables pour les investisseurs (**Afin d'améliorer les investissements du secteur privé dans le secteur forestier, améliorer l'inclusion dans le secteur forestier etc.**) ;
- Améliorer l'attractivité du secteur forestier pour les investisseurs en assainissant l'environnement des affaires (**Afin d'améliorer les investissements privés dans le secteur forestier et ainsi maximiser leur impact sur les forêts**) ;
- Mettre en place des incitations fiscales pour encourager les investissements privés dans le secteur forestier (**Afin de d'améliorer des investissements privés et leur impact dans le secteur forestier**) ;
- Améliorer les chaînes de valeur dans le secteur forestier notamment la transformation locale des produits forestiers, l'amélioration

de la formalisation des activités du secteur forestier (**Afin d'améliorer l'inclusion de tous les acteurs, améliorer l'impact du financement des chaînes de valeur, et aussi le potentiel de marché de cet outil de financement**);

- Mettre en place un cadre légal et règlementaire pour le marché carbone/marché de biodiversité, le développement des systèmes nationaux robustes de suivi des crédits carbone/créduits de biodiversité, le développement et la mise en place des mécanismes de partage équitable des bénéfices carbone/biodiversité (**Afin de créer les conditions propices pour le développement des marchés carbone/marché biodiversité au Cameroun, permettre la mise en place à grande échelle des outils de PSE et surtout débloquer leur potentiel à contribuer aux marchés de financement des forêts au niveau national**) ;
- Améliorer l'accès des banques et du secteur privé à l'information forestière (les lois, la traçabilité, la stratégie du secteur, les données sur les entreprises forestières etc.) et renforcer les capacités des institutions financières sur les opportunités d'investissement dans le secteur forestier (**Afin de leur permettre le développement de la finance d'impact, au niveau national, améliorer leur potentiel de marché**) ;
- Améliorer l'accès aux financements du Fonds communs à d'autres parties prenantes telles que la société civile, les communautés locales etc. (**Afin d'améliorer l'inclusion de ce modèle de financement et surtout l'accessibilité à tous les acteurs**) ;
- Mettre à jour et améliorer du **système de traçabilité du bois avec un accent sur le marché intérieur et transfrontalier du bois**, pour contribuer à la formalisation de plusieurs activités du secteur, ce qui pourrait améliorer significativement les recettes forestières.

Références

- Banque Mondiale, 2025. Rapport sur la situation économique du Cameroun : L'or vert du Cameroun : Valoriser les forêts et le capital naturel. Washington (DC) : Banque mondiale.
- Eba'a Atyi R, Hiol Hiol F, Lescuyer G, Mayaux P, Defourny P, Bayol N, Saracco F, Pokem D, Sufo Kankeu R et Nasi R. 2022. Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021. Bogor, Indonésie : CIFOR.
- Eba'a Atyi R, Lescuyer G, Cerutti P, Tsanga R, Essiane Mendoula E, Collins F. 2016. Domestic markets, cross-border trade and the role of the informal sector in Côte d'Ivoire, Cameroon.
- Eba'a Atyi, A. 2013. Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Eba'a Atyi, R., Ngouhouo Poufoun, J., Mvondo Awono, J.-P., Ngoungoue Manjeli, A., Sufo Kankeu, R., 2016. Economic and social importance of fuelwood in Cameroon. Int. For. Rev. 18, 14. doi:10.1505/146554816819683735.
- Favada IM, Eba'a Atyi R, Sufo Kankeu R. 2025. Mapping of international funding flows to support the forest and environment sectors in Central Africa: An update. Bogor, Indonesia: CIFOR; Nairobi, Kenya : ICRAF.
- FAO, 2020. Evaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>
- Jean Hugues N., 2011. Etude sur les mécanismes de financement de la gestion durable des forêts au Cameroun. Tropenbos International, Congo basin.
- Lescuyer G, Tsanga R, Essiane Mendoula E, Ahanda BXE, Ouedraogo HA, Fung O, Dubiez E, Bigombe Logo P. 2016. Demandes nationales de sciages: Obstacle ou opportunité pour promouvoir l'utilisation des ressources forestières d'origine légale au Cameroun? : CIFOR.
- MINEPAT, 2018. Financement public du sous-secteur rural au Cameroun. Yaoundé, Cameroun
- MINEPAT, 2019. Stratégie de Développement du Sous-Secteur Rural à l'horizon 2025.
- MINEPDÉD, 2017. Stratégie National REDD+. Yaoundé, Cameroun.
- MINEPDÉD, 2018. Programme d'Investissement Forestier du Cameroun. Yaoundé, Cameroun.
- MINEPDÉD, 2021. République du Cameroun : Contribution Déterminée au Niveau National-Actualisée. Yaoundé, Cameroun.
- Note Climat, 2025. Assistance Technique au Programme d'Appui budgétaire au développement local de l'Union européenne (PADL), Institution et Développement.
- Décret n° 96/237/PM du 10 Avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement fonds pour l'Environnement.
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Loi n° 96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement.

Annexes

Complément d'Informations sur les éléments contenus dans le rapport synthèse

Les solutions et instruments de financement financier appliqués au Cameroun

a) Les régimes d'aides et de subventions

L'Etat du Cameroun a le plus souvent recouru et continue de recourir au régime de subventions pour la mise en œuvre de certaines mesures pour la protection de son patrimoine naturel. Ces subventions sont utilisées pour financer les activités de gestion durable, de reboisement, de protection de la biodiversité etc. On peut citer par exemple des subventions accordées depuis les années 2000 par l'Etat à travers le MINFOF aux communes, à l'ANAFOR, aux privés etc. Elles sont utilisées comme instrument de financement pour le reboisement et l'aménagement des espaces verts ou des réserves forestières et périmètres de reboisement, la création des pépinières etc. Ces subventions ont jusqu'alors donné des résultats plutôt mitigés. Par exemple de 2013 à 2015 pour ne prendre que ce segment, 47 Communes du septentrion ont bénéficié d'un montant des subventions (plantation et entretien d'arbres) de plus d'un milliard de FCFA pour un objectif de plantation de 978 000 plants correspondant à une superficie de 2 445 ha. Les taux de réalisation et de réussite tournaient respectivement autour de 40% et 30% très loin des seuils de réussite (au moins 60%) (Les raisons de ce faible succès sont parfois liées à la mauvaise gouvernance (cahier de charge pas clairs, mauvais accompagnement des municipalités bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets) mais aussi dû au mauvais suivi des actions une fois mises en place (avec par

endroits des dégâts causés par les feux de brousse, du bétail etc.) et surtout à la non-transparence pour ce qui concerne les critères d'attribution. Bien que cette approche soit en droite ligne avec le processus de décentralisation en cours, ce modèle très sollicité par l'Etat se devrait d'être plus transparent et mieux encadré avec des critères d'attribution et un cahier de charge clairs, une obligation de reddition des comptes pour les bénéficiaires, des mesures de suivi clairs et rigoureusement respectés.

b) La budgétisation verte ou ciblée établi par l'Etat pour soutenir la conservation ou la gestion durable des forêts

Les budgets du Ministère des (MINFOF) et du Ministère en charge de l'Environnement (MINEPDEB) ont toujours réservé une bonne partie aux investissements pour le secteur vert. Par exemple, sur la période (2013-2018), environ 48% du budget du MINEPDED et 27% de celui du MINFOF ont été dédiés à l'investissement dans conservation des forêts et la préservation de l'environnement soit environ 16,5 millions \$ par an. En plus de cette budgétisation ciblée, plusieurs fonds et initiatives dédiés au développement et la gestion durable des forêts et de l'environnement ont été mis en place par l'Etat. On peut citer **le fonds spécial pour le développement des forêts, le fonds national pour l'environnement et le développement durable, l'Agence nationale pour le développement des forêts (ANAFOR)** etc. Ces fonds et initiatives publiques à leur création devraient bénéficier des lignes de financements directs issus du budget de l'Etat pour la mise en œuvre de leur feuille de route. Cependant, force est de constater aujourd'hui qu'ils ont de la peine à remplir leurs missions à cause de l'irrégularité

dans l'approvisionnement de leurs budgets par l'Etat et surtout leur incapacité à mobiliser des ressources autres que étatiques.

c) Le réformes fiscales/le régime fiscal

Depuis la loi forestière de 1994 et la nouvelle loi forestière de 2024, l'activité forestière au Cameroun est soumise à la fiscalité de droit commun et à des prélèvements particuliers, notamment :

- La redevance forestière annuelle (RFA) ;
- La taxe d'abattage (TA) ;
- La taxe d'entrée usine (TEU) ;
- La surtaxe à l'exportation (SE) ;
- Les droits de sortie (DS) ;
- La taxe de transfert (TT) ;
- Le précompte sur achat

Ces ressources collectées devraient non seulement contribuer au développement à l'échelle nationale, communale et locale, mais aussi et surtout servir aux investissements dans le secteur forestier (gestion, conservation, régénération et développement des ressources forestières) à travers **le Fonds Spécial pour le Développement des forêts (FSDF) devant être renfloué comme suit :**

- Des redevances forestières annuelles assises sur les superficies (RFA), de la taxe d'abattage (TA), du prix de vente des produits forestiers et de la taxe de transfert d'une concession forestière (TT) à concurrence de 45% ;
- Du produit de la surtaxe progressive et des droits de sortie (DS) tels que prévus par les lois des finances à hauteur de 10% ;
- Du produit des amendes, transactions, dommages et intérêts, vente aux enchères des produits et objets saisis et affectés au fonds spécial à concurrence de 40%.
- Des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis ;
- Mais aussi des frais de participation du concessionnaire aux travaux d'aménagement et les recettes affectées par la loi, les subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

Suivant le principe de l'unicité de caisse, toutes ces ressources une fois collectées, sont d'abord reversées au trésor public en attendant leur transfert au fonds spécial d'affectation. C'est ainsi qu'au titre de l'année 2010, la loi des finances n°2009/018 du 15 Décembre 2009 prévoyait que le plafond des taxes à reverser au FSDF était fixé à 2 milliards FCFA. Le même montant était prévu pour l'exercice budgétaire 2011. Cet exercice 2011 est l'une des dernières années au cours de laquelle l'on retrouve la trace de ce Fonds spécial dans la loi de finances. Cet outil aurait pu être un instrument très puissant de financement des forêts si les ressources collectées étaient stables. L'adossement de cette fiscalité à l'exploitation forestière l'a rendue très instable puisqu'elle varie au gré du dynamisme de l'exploitation forestière, elle-même tributaire des financements pas toujours disponibles. Le déclin actuel de l'exploitation forestière au Cameroun a aussi entraîné une diminution drastique de ces recettes fiscales alors que les besoins en financement des forêts sont allés croissants (nécessité d'un IFN, les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la CDN et de l'AFR100, la protection et la sécurisation des parcs nationaux etc.).

La finance publique restera toujours un outil de financement privilégié pour l'Etat puisque l'Etat peut facilement l'orienter vers des domaines divers en fonction de ses objectifs et de ses engagements (alignement avec les cadres globaux). C'est pour cette raison que le pays a prévu dans sa CDN d'augmenter ses financements budgétaires en faveur des actions climatiques, soit à travers des dépenses budgétaires directes, soit par le canal des fonds spécifiques alimentés notamment par le budget de l'Etat. Il s'agit de la meilleure façon pour le pays d'avoir la main mise sur certains secteurs. Bien que ce type de financement soit facilement répliable à l'échelle nationale et dans n'importe quel secteur, il faut noter que ces financements publics ont beaucoup de limites notamment la compétition entre les priorités au moment de son affectation et plus particulièrement dans le secteur forestier.

d) National Forest Funds / Conservation Trust Funds

Le gouvernement au Cameroun a dans ses textes reconnu la nécessité de la mise en place des Fonds spécialisés pour le financement de certaines initiatives de développement. On peut citer par exemple :

Le Fonds National de l'Environnement et le Développement Durable

Le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable a été institué par la loi cadre relative à la gestion de l'environnement de 1996 (Loi 96/12 du 05 août 1996). Il s'agissait d'un compte d'affectation spéciale placé sous l'autorité du ministre en charge de l'environnement et qui avait pour objet de :

- Contribuer au financement de l'audit environnemental ;
- Appuyer les projets de développement durable ;
- Appuyer la recherche et l'éducation environnementales ;
- Appuyer les programmes de promotion des technologies propres ;
- Encourager les initiatives locales en matière de protection de l'environnement, et de développement durable ;
- Appuyer les associations agréées engagées dans la protection de l'environnement qui mènent des actions significatives dans ce domaine ;
- Appuyer les actions des départements ministériels dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Les ressources du fonds soumises aux règles de la comptabilité publique et au contrôle des organes compétents de l'Etat devait provenir :

- des dotations de l'Etat ;
- des contributions des donateurs internationaux ;
- des contributions volontaires ;
- du produit des amendes de transaction telle que prévue par la loi sur l'environnement ;
- des dons et legs ;
- des sommes recouvrées aux fins de remise en l'état des sites.

En dépit de toutes les attributions assignées à ce fonds, ses activités n'ont jamais véritablement démarré. La création du comité chargé d'assister le ministère de l'Environnement dans la sélection des études et projets prioritaires éligibles aux ressources du fonds n'a jamais eu lieu.

Le Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF)

Le décret n° 96/237/PM du 10 Avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement dudit fonds prévu par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et confirmé dans la nouvelle loi forestière n°2024/008 du 24 juillet 2024. D'après ce décret, les ressources de ce fonds devraient provenir :

- Des recettes dues à l'Etat au titre des redevances forestières assises sur les superficies, de la taxe d'abattage, du prix de vente des produits forestiers et de la taxe de transfert d'une concession forestière à concurrence de 45% ;
- Du produit de la surtaxe progressive et des droits de sortie tels que prévus par les lois des finances à hauteur de 10% ;
- Du produit des amendes, transactions, dommages et intérêts, vente aux enchères des produits et objets saisis et affectés au fonds spécial à concurrence de 40%.
- Des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis ;
- Mais aussi des frais de participation du concessionnaire aux travaux d'aménagement et les recettes affectées par la loi, les subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

Les fonds ainsi collectés devraient servir au financement de la gestion, la conservation, la régénération et le développement des ressources forestières. Suivant le principe de l'unicité de caisse, toutes ces ressources collectées sont d'abord versées au trésor public avant leur transfert au fonds spécial. C'est ainsi qu'au titre de l'année 2010, la loi des finances n° 2009/018 du 15 Décembre 2009 prévoyait que le plafond des taxes à reverser au FSDF était fixé à 2 milliards FCFA. Le même montant est prévu pour l'exercice budgétaire 2011. Cet exercice 2011 est l'une des dernières années au cours de laquelle l'on retrouve la trace de ce Fonds spécial dans la loi de finances. La mise en place du programme sectoriel forêt-environnement, un instrument financier intégrateur voulu par le gouvernement camerounais et certains partenaires au développement a aussi permis d'affecter certaines ressources au FSDF en vue de son opérationnalisation (Jean Hugues N., 2011). C'est

ainsi que d'après l'annuaire statistique du MINFOF de 2020, entre 2016 et 2019, des projets de plantations forestières ont pu être financés par ce fonds à raison de CFA 810 000 000 en 2016, CFA 568 000 000 en 2017, CFA 313 400 000 en 2018 et CFA 250 000 000 en 2019. Ensuite, il n'y a plus trace d'action financée par ce fonds.

Fonds Spécial d'Aménagement et d'Equipement des Aires de Conservation et de Protection de la faune

Tout comme le FSDF, c'est la loi portant sur le régime des forêts et de la faune de 1996 qui institue le Fonds Spécial d'Aménagement et d'Equipement des Aires de Conservation et de Protection de la Faune. Il est repris et confirmé dans la nouvelle loi forestière n°2024/008 du 24 juillet 2024. Le décret n° 96-237-PM du 10 Avril 1996 en fixe également les modalités de fonctionnement. Les ressources du fonds proviennent :

- Des recouvrements de droits de permis et licences de chasse ainsi que le produit des taxes d'abattage, de capture et de collecte à hauteur de 30% ;
- Du produit des amendes, transactions, dommages intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis et affectés au fonds spécial à hauteur de 40% ;
- Les sommes résultantes du recouvrement des droits et taxes autres que ceux cités plus haut à concurrence de 45%.

Les fonds collectés servent pour l'appui à la gestion et à l'équipement des aires protégées et pour la conservation de la faune. Le comité directeur du fonds déjà opérationnel se réunit deux fois par an. Le budget du fonds reconduit chaque année est de 350 millions FCFA financés sur les fonds publics. Ce fonds reste en vigueur sous la nouvelle loi forestière faune 2024

Le Fonds commun du Programme Sectoriel Forêt – Environnement (PSFE)

C'est un instrument financier intégrateur voulu par le gouvernement camerounais et certains partenaires au développement. Ce mécanisme qui intègre les principes retenus dans la Déclaration de Paris a été conçu pour faire face au risque fiduciaire et renforcer la fonction financière du MINFOF. C'est un fonds qui vise à fournir l'assistance technique, la formation, les études et les audits selon les priorités identifiées dans les PTA (Plan de Travail Annuel) des départements

ministériels impliqués (MINFOF, MINEPDED). Une convention bilatérale, signée à sa création entre le Gouvernement et chacun des bailleurs, répartissait les sources de financement comme devant être internes (ressources propres de l'Etat à 60%) et externes (apports des bailleurs bilatéraux et multilatéraux à 40%) issus de la coopération bilatérale (canadienne, allemande, britannique et française) et multilatérale (Banque Mondiale à travers IDA, Union Européenne et BAD). La mise en œuvre du Fonds Commun s'est souvent heurtée à un certain nombre de problèmes au rang desquels sa complexité, l'insuffisance du suivi évaluation, la faible appropriation des responsables du MINFOF. Il en est résulté une sous-utilisation des budgets et par conséquent la non-atteinte des objectifs assignés. Cette situation et bien d'autres ont occasionné le retrait de certains partenaires. Aujourd'hui l'Allemagne à travers sa banque KFW est le seul contributeur financier du Fonds Communs. Des réformes sont en train d'être mis en place sur la base des leçons apprises des multiples années de son fonctionnement afin d'améliorer son efficacité.

e) Echange Dette-Nature – l'exemple du C2D

En juin 2006, le Cameroun et la France ont élaboré un mécanisme de financement constitué du service de la dette publique bilatérale que le Cameroun devait reverser à la France et ces fonds devraient être réinvestis dans les projets de développement au Cameroun. Ce mécanisme a été baptisé Contrat de Désendettement Développement (C2D). Les fonds ainsi dégagés sont prioritairement destinés aux projets et programmes des secteurs jugés prioritaires (éducation, santé, infrastructures, aménagement du territoire). Le programme forestier du C2D a contribué à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et à l'amélioration de la qualité des plans d'aménagement forestier. Le montant total de 13,6 milliards de francs CFA (20,7 millions d'euros) a été mobilisé dans le cadre du premier Contrat de Désendettement-Développement (C2D) entre la France et le Cameroun pour la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) (MINEPDED, 2018). L'argent est d'abord remboursé avant d'être réinjecté dans le secteur concerné. Un des avantages de ces approches est que les secteurs d'intervention et les bénéficiaires sont identifiés de commun accord entre les deux parties de la dette tout comme le mode de mise en œuvre et le mécanisme de gestion est conjoint, ce qui garantit une certaine transparence dans la mise en œuvre.

f) Le secteur privé comme instrument de financement dans les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts

Le paysage forestier camerounais est constitué d'une grande variété d'entreprises impliquées, dans le financement de chaines de valeur dans le secteur forestier, allant des petits exploitants informels aux coopératives et entreprises industrielles étrangères. Ces entreprises sont engagées dans une série de chaînes de valeur des produits tels que le charbon/bois-énergie, le bois, les produits forestiers non ligneux (PFLN) et les services tels que les études et les inventaires forestiers.

Les entreprises d'exploitation forestière constituent pour l'instant les plus grands pourvoyeurs de financements des chaines de valeur, et lorsque respectant les textes de lois et/ou sont certifiées, elles jouent un véritable rôle en matière de conservation et de restauration des forêts à travers la mise en œuvre de leur plan d'aménagement forestier élaboré en collaboration avec l'administration forestière. Ceci se traduit par l'exploitation suivant les assiettes annuelles de coupe, l'investissement dans des techniques d'exploitation forestière à impacts réduits, le reboisement des zones exploitées. Plusieurs de ces entreprises investissent dans les certifications forestières (légalité, durabilité) afin d'améliorer leurs empreintes écologiques sur les forêts et afin de démontrer du respect des textes de loi.

En plus de ces grandes entreprises d'exploitation forestières qui attirent les financements extérieurs pour investir dans les chaines de valeur forestières, on note aussi de petites entreprises nationales du secteur privé et des GIC qui investissent dans la chaîne de valeur de PFLN. Certaines, encore à l'échelle d'incubation comme Ecotrading, travaillent à améliorer l'accès aux marchés des PFLN issus de zones autour de la réserve forestière du Dja. Ecotrading collabore avec les coopératives de femmes et populations bakas pour la collecte et l'achat des PFLN divers qui sont par la suite revendus aux marchés locaux et extérieurs comme le Nigeria et l'Europe. Ecotrading recourt aux crédits auprès de microfinances pour l'achat, le transport et le conditionnement. Une des difficultés rencontrées est justement l'accès de certains produits aux marchés de l'Union Européenne très exigeants en termes de qualité et de régularité

d'approvisionnement. Cette exigence a poussé Ecotrading à travailler avec les coopératives locales pour s'accorder sur les techniques de collectes et de conservation qui permettront de garantir une certaine qualité de produits. Cette approche pourrait à terme contribuer à mettre en place des certificats pour certains PFLN pour leur faciliter l'accès à certains marchés.

Certains industriels forestiers mettent d'énormes sommes d'argent pour le financement de leurs activités. Les montants des investissements vont parfois bien au-delà du milliard de FCFA en fonction de la taille de l'entreprise. A en croire certaines banques rencontrées, elles accordent des crédits de toutes formes aux entreprises du secteur forestier dépassant parfois plus de 20 milliards de FCFA soit plus de 30 millions d'Euro. Il s'agit des prêts à court, moyen et long terme. Les taux d'intérêt sont de l'ordre de 6 à 7% bien que pouvant atteindre l'ordre de 18 à 20%. Malgré ce potentiel, les banques locales ont toujours une très mauvaise connaissance des opportunités qu'offrent les chaines de valeur du secteur forestier et à cela il faut ajouter la mauvaise régulation du secteur et des tracasseries liées qui compromettent ainsi les rendements et donc la rentabilité. De plus, sans capacité de recourir à un certificat de propriété d'un espace foncier, comme dans le cas des crédits agricoles, le crédit à ces chaines de valeur est perçu comme assez risqué pour les banques et les microfinances.

Solutions et instruments de financement à leur début au Cameroun

Certains instruments de financement des forêts quoique innovants ne sont pas encore appliqués au Cameroun ou du moins dans les secteurs forêt et environnement. Il s'agit notamment de :

- Les marchés de Biodiversité (crédits/certificats de biodiversité) /Marchés Carbone / (Finance Carbone)
- Les obligations vertes
- La finance d'impact

La sélection de ces instruments s'est faite sur la base de leur impact potentiel sur le secteur forêt, de leur faisabilité avec la capacité d'être mis en œuvre à une large échelle, la capacité de l'instrument à atteindre tous les acteurs, l'alignement avec les politiques au

niveau national et international et le potentiel de marché qu'ils représenter.

g) Les marchés de Biodiversité (crédits/certificats de biodiversité, Marchés Carbone / Finance Carbone)

Le développement d'une économie qui allie développement économique, humain et protection de l'environnement, constitue une alternative à la surexploitation des ressources naturelles, pour une partie d'entre elles en voie de disparition. Ce nouveau mode de croissance, mais aussi d'adaptation aux changements climatiques, constitue une proposition novatrice pour le maintien et à la valorisation à long-terme du « Capital Nature ». Au nombre des mécanismes innovants ciblant le capital nature, on peut citer les marchés de biodiversité, les marchés carbone.

Les marchés de biodiversité : un grand potentiel qui attend d'être développé

Les marchés conçus pour l'échange de crédits ou de certificats de biodiversité constituent aujourd'hui un nouveau mécanisme innovant de rétribution des efforts et actions entreprises pour conserver les forêts ou restaurer la biodiversité. En effet, les certificats de biodiversité représentent un levier prometteur, à condition qu'ils soient crédibles, ancrés dans la réalité des écosystèmes et portés par des acteurs de confiance. Les interventions proposées visent le maintien des services rendus par ces écosystèmes pour le bien être humain, par la conservation des habitats (sauvegarde du potentiel) et la valorisation de la biodiversité (lutte contre la pauvreté), à travers des actions spécifiques sur les processus favorisant une meilleure gestion des ressources naturelle et des espaces au niveau tant local que régional. Les principaux bénéficiaires sont les populations et plus particulièrement les communautés touchées directement par des modes imposés et souvent violents d'accès et d'usages de l'espace et des ressources naturelles, affaiblissant leurs systèmes de production et les maintenant dans une insécurité socioéconomique, mais aussi physique. Le Cameroun qui dispose d'un réseau d'aires protégées couvrant plus de 12% du territoire avec l'ambition d'atteindre à terme 30% du territoire, offre un grand potentiel pour le développement des marchés de biodiversité. Cependant, cette notion/instrument est encore au stade d'études, nécessaires à sa préparation,

notamment dans les zones transfrontalières avec une priorité sur la conservation et le développement notamment avec l'initiative NaturAfrica. On peut citer comme étude ou pilote ? le Grand TNS et/ou Grand Minkebe appuyés par le CIFOR et EFI Natura Sud-est. Mais déjà, de nombreux questionnements fusent, notamment sur la notion même de crédit de biodiversité, son estimation, les systèmes de développement et de suivi qui devraient être mis en place, le coût de préparation de projet et sa prise en charge, les premiers financements nécessaires pour générer les premiers crédits, le marché et les prix du crédits, les mécanismes de partage de bénéfice, les exigences à remplir par les pays et surtout les cadres législatifs et réglementaires à mettre en place pour participer au marché etc.

Les marchés carbone en attente du cadre légal et réglementaire

Le Cameroun s'est engagé dans la REDD+ depuis son avènement en fin de la décennie 2000. Depuis lors le pays a presque complété sa phase de préparation et n'est jamais entré dans la phase de paiement basés sur les résultats à cause du manque d'investissement dans les activités pilotes REDD+ motivés par les prix très bas du Carbone au niveau international, les exigences très élevées du marché carbone qui nécessitent de très gros investissements, mais surtout l'absence d'un cadre légal et réglementaire pour le carbone forestier au niveau national. Une alternative aurait pu être la mise en place du marché domestique, mais l'absence de ce cadre légal ne permet pas le développement de ce marché. En plus, la stratégie nationale REDD+ du Cameroun dans ses ambitions compromet une telle alternative parce que des zones désignées à haute valeur pour la conservation et certains espaces dédiés pour les programmes REDD+ n'ont pas assez de valeur pour le marché carbone à cause des difficultés à démontrer l'additionnalité. Il faut aussi noter le fait que le potentiel forestier national est très mal connu, ce qui ne permet pas de faire une bonne évaluation de tout le potentiel carbone du pays en tenant compte du contexte international. A ceci il faut ajouter toute la problématique liée à la mise en place des sauvegardes, le mécanisme de partage des bénéfices etc. La capacité de la REDD+ à toucher tous les acteurs, et son alignement avec la CDN, l'accord de Paris, etc. en font un instrument de choix pour mobiliser les financements surtout internationaux pour le financement durable des forêts.

Quelles conditions pour la mise en œuvre de ces outils novateurs ?

Les marchés de biodiversité et les marchés carbone constituent une très grande opportunité pour les investissements dans les secteurs forestiers notamment grâce à l'approche paysage qu'ils promeuvent, la capacité à toucher tous les acteurs, leur caractère démultipliable ? et surtout qu'ils se trouvent dans la dynamique actuelle des financements climatiques au niveau mondiale. Dans sa CDN, le Cameroun en droite ligne avec l'accord de Paris a inclus des marchés internationaux du carbone comme étant un instrument qui, associé à un régime comptable approprié, devrait être utilisé pour aider à financer certaines infrastructures à faible émission de carbone et des investissements de résilience au changement climatique. Les actions pourraient ainsi être entièrement ou partiellement financées par le transfert international d'actifs carbone en assurant la conformité avec les principes d'intégrité environnementale et de transparence.

Aujourd'hui les normes internationales harmonisées et des principes fondamentaux tels que la quantification, l'additionnalité, la durabilité à long terme et la transparence qui visent à encadrer ces instruments, tout en limitant les risques de greenwashing par des méthodologies validées existent déjà. Il ne manque plus qu'aux pays à emboîter le pas en mettant en place ces réglementations nationales pour encadrer les investissements dans le secteur. L'Etat du Cameroun se doit de jouer le rôle central dans cette dynamique au niveau national en mettant en place de cadres réglementaires pour structurer et crédibiliser ces mécanismes financiers au niveau national, améliorer le climat des affaires, lutter contre le braconnage et améliorer l'application de la loi pour un suivi efficace des parcs nationaux et réserves forestières.

h) Les obligations vertes

L'obligation verte, ou green bond, est un titre de dette émis sur le marché financier par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique. Elles font partie des options dont disposent les entreprises du secteur privé et les établissements publics soucieux de soutenir des investissements respectueux du climat et de l'environnement. Bien que le marché des

obligations vertes ne soit pas encore fonctionnel au Cameroun, le pays a une grande tradition dans l'émission des emprunts obligataires classiques, qui pourrait facilement aider au marché des obligations vertes à se mettre en place notamment par une coopération entre le gouvernement central et les Collectivités Territoriales Décentralisées autour d'un projet contribuant à la préservation des écosystèmes forestiers mais ayant des répercussions positives sur la transformation des économies locales et la création des emplois décents dans les localités concernées. On peut prendre l'exemple de la Communauté Urbaine de Douala qui, face à l'afflux constant de nouveaux habitants dans la ville et en raison de son attractivité, a émis des actions pour la constitution des sociétés locales d'économie mixte. C'est ainsi que la Société Métropolitaine d'Investissements de Douala (SMID) a été créée le 18 août 2018 pour faire de Douala une ville moderne et plus attrayante, reflétant les standards internationaux d'urbanisation. La création de la SMID comme société d'économie mixte de gestion patrimoniale, avait pour objectif de mobiliser l'épargne domestique en particulier celle des investisseurs privés et les ressources de la diaspora devant servir au financement et à la cogestion des équipements et services nécessaires à la croissance et au développement durable de la Ville. Lors de son lancement, la SMID avait pu mobiliser, par un emprunt obligataire un montant de 5,4 milliards de FCFA sur les 10 milliards sollicités à l'époque pour constituer son capital social (Note Climat, 2025). A terme, l'objectif de la SMID était de mobiliser 1.400 milliards de FCFA devant servir, entre autres, à la construction d'infrastructures telles que le Centre international des conférences de Douala (12,4 milliards FCFA), la gare routière multimodale de Bonabéri (1,9 milliards CFA), la Forêt urbaine située dans la vallée de la Besséké (2,29 milliards CFA), le parc des expositions de Douala (8,5 milliards FCFA). Cet exemple montre clairement que les CTD peuvent lancer des emprunts obligataires vertes pour le développement durable de leur territoire (Note Climat, 2025).

i) La Finance d'impact /investissement d'impact

Les investissements réalisés dans l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs parallèlement à un rendement financier sont un mode de financement très incitatif pour le secteur privé. Ce type de finance n'est pas très pratiqué, même si certaines organisations travaillent

à sa promotion, mais à une échelle encore limitée. Les banques françaises installées au Cameroun (SGC, BICEC et SCB CA) par exemple ont la possibilité d'accorder de crédits aux entreprises privées et PME/PMI exerçant au Cameroun à travers les fonds ARIZ grâce à une collaboration avec l'Agence Française de développement (AFD). Les fonds ARIZ (Assurance pour le risque d'investissement en zone d'intervention de l'AFD) sont un fonds constitué par le trésor public français avec vocation de garantir partiellement les prêts consentis par les banques françaises. Deux formules principales existent :

- Une formule traditionnelle qui consiste en un partage du risque entre l'AFD et la Banque avec un maximum d'intervention du fonds de 4.000.000€/projet ;
- La deuxième formule est une garanti partielle de portefeuille qui finance essentiellement les PME pour des prêts compris entre 20.000.000 FCFA et 200.000.000 FCFA.

Dans les deux cas, l'entreprise voulant bénéficier du prêt doit justifier de sa capacité financière. Une des conditions serait l'existence depuis au moins trois ans de l'entreprise. La banque procède ensuite à une analyse financière traditionnelle de crédit. L'entreprise d'exploitation forestière PALLISCO a déjà bénéficié de la première forme de prêt, soit un montant de 1.000.000€ (Jean Hugues N., 2011).

Disponibilité et déficits en termes de données de base (climat, biodiversité, sociales) et des Systèmes MRV

Le Cameroun dispose d'un certain nombre de données et d'information qui permettraient non seulement de mieux apprécier sa situation actuelle en matière de financement des forêts, mais aussi en matière de suivi de la mise en œuvre des nouveaux instruments de financements. On peut citer :

- la stratégie du développement du secteur rural dans laquelle les ambitions pour le sous-secteur forestier sont clarifiées et pour certaines chiffrées.
- la CDN révisée de 2021 qui présente aussi les ambitions chiffrées du Cameroun en matière de climat et forêts et les besoins en financement.
- La stratégie nationale REDD+ qui clarifie l'approche de mise en œuvre de la REDD+ à travers ses différents programmes.

- le Plan d'Investissement Forestier qui aussi clarifie la vision et les ambitions nationales en matière de développement et de gestion durable du patrimoine forestier national.

Malgré la disponibilité de ces informations, il est toujours difficile d'avoir toutes les données chiffrées de la situation actuelles des forêts et climat au Cameroun, ce qui ne permet pas de faire une estimation précise des besoins financiers du pays, des résultats des certaines actions passées sur le financement des forêts. Par exemple il est très difficile d'estimer le potentiel forestier actuel du Cameroun que ce soit en termes de bois, de carbone, de la biodiversité, des PFNL, de la superficie des espaces dégradées et donc du niveau de dégradation etc. Il y a donc une impérieuse nécessité de conduire un inventaire forestier national multi-ressources du pays qui tiendra compte des nouveaux paradigmes comme crédits carbone, crédits de biodiversité. Cet inventaire permettra d'avoir une idée précise du potentiel forestier national sur la base duquel on pourrait proposer avec plus d'assurance les instruments/outils de financement les plus appropriés.

Tous les acteurs s'accordent à dire que les recettes forestières actuelles, sont très faibles comparées aux besoins en termes de financement pour une gestion durable des forêts, mais il est presque impossible d'estimer ces recettes, dans un contexte où plus de 60% des activités d'exploitation forestière sont portées par le secteur informel. Le caractère informel des activités dans le secteur forestier rend très difficile la mise en œuvre et le suivi des nouveaux mécanismes de financements tels que les financements d'impacts, les financements des chaînes de valeur, le paiement des services environnementaux etc.

Le pays s'était fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030 tels que la restauration de 12 millions de forêts. En l'absence d'un système de suivi efficace de la mise en œuvre, il est très difficile d'estimer les efforts fournis à date notamment les résultats en termes d'investissement et du gap à combler pour atteindre cette ambition. D'autres déficits inclus :

- La faible implication du secteur privé et des banques dans le circuit des informations sur le secteur forestier des entreprises du secteur financier à l'information sur le secteur forestier.

- Absence d'un système MRV fonctionnel et par conséquent un système de quantification de carbone.
- Le système d'information sur les sauvegardes n'est pas opérationnel ce qui rend difficile l'estimation de l'impact social des certaines actions entreprises sur les bénéficiaires
- L'absence d'une méthodologie de suivi et de quantification des crédits de biodiversité,
- L'absence de cadre légal et réglementaire pour réguler le marché de Carbone, le marché de biodiversité mais aussi d'autres instruments novateurs.
- Etc.

Liste des parties prenantes interviewées

N°	Personnes consultées	Structure et fonction	Contact
	Ndiaye Saloum	AfdB	
	Yene Germain	ATIBT (Chef projets)	germainyene@atibt.org Tel. +237 699508683
	Masso Dieudonné	CAP-CUE (Expert DRE)	dieudonnemasso@camfd.org Tel. +237 675527077
	Oumarou Haman	CBC Bank (DR/CBC)	houmarou@groupcommercialbank.com Tel +237 677091013
	Alvine Tiwoda	CCA Bank (DGA)	alvine.tiwoda@cca-bank.com Tel. +237 699300595
	Samuel Nguiffo	CED (SG)	snguiffo@yahoo.fr Tel. 699952849
	Marie Louise Avana Tiencheu	CIFOR (Coordonnatrice Programme Cameroon)	m.avana@cifor-icraf.org Tel +237 677653225
	Richard Sufo	CIFOR- ICRAF (Chercheur)	r.sufo@cifor-icraf.org Tel. +237 672783204
	Nchoutpouen Chouibou Charles	COMIFAC (SEA)	cnchoutpouen@comifac.org Tel. +237 699523707
	Valerie Tcuante	COMIFAC (Coordonnateur projets)	tvtchuante@comifac.org Tel. +237 677334401
	Gislain Agoum TIWA	Consultant Indépendant Forêts	ghis.agoum@gmail.com Tel +237 675331427
	Kemajou Bodelaire	CTFC/ACFCAM (Directeur)	Baudelaire_k@yahoo.ca Tel.+237 677757993
	Claudia Antonelli	Délégation Union Européenne (Attaché Agriculture et Environnement)	claudia.antonelli@eeas.europa.eu Tel. +237 222201387
	Luc Herrouin	Délégation Union Européenne (chargé programme)	Luc.herrouin@eeas.europa.eu Tel. +237 686053256
	Guy Merlin Nguenang	Ecotrading SARL (Promoteur)	gnguenang@hotmail.com Tel. +237 75947756
	Kammer Frank	FC-PSFE (CTP)	Frank.kammer@dorech-impact.com Tel. +237 645248692
	Soh Jean Claude	FC-PSFE (CTPA/MATCO)	jcssoh_aht@yahoo.fr Tel. +237 677110913
	Souaibou	FEICOM (Chef projet)	souaibouB@yahoo.fr Tel. +237 699693591

N°	Personnes consultées	Structure et fonction	Contact
	Nina Olive Miezang	FEICOM (Cadre)	ninaolivem@yahoo.fr Tel. +237 696333451
	Dougdge Mahama	FODECC (CDET)	dougjemahama2001@yahoo.fr tel. +237 658139099
	Bracke Charles	Forest for Future (Team Leader)	charlesbrake@particip.com
	Zognou Theophile	FTNS (Directeur Exécutif)	theophile.zognou@fondationtns.org Tel+237 671659276
	Kana Romain	FTNS (Chargé de Programme)	r.kana@fondationtns.org Tel +237 699113635
	Fon Brunstead	IFSLU2 (Technical Specialist)	brunstead.fon@hotmail.com Tel. +237 677482993
	Camille Jepang	KFW (Coordonnatrice Forêts)	camille.jepang@kfw.de Tel+ 237 677672430
	Boukari SA	MINEPAT (C/DGCOOP)	boubakari1985@yahoo.fr Tel. +237 694167487
	Haman Unusa	MINEPDED (CT2)	hamanunusa@yahoo.fr
	Dr Christophe Bring	MINEPDED (DCGR)	bringchristophe@yahoo.fr Tel. +237 699869454
	Clorine Mokom	MINEPDED (Chef Service Climat)	clorinefmokom@yahoo.com Tel/ +237 677931700
	Ngomin Anicet	MINFOF (Directeur Forêts)	ngomin.anicet@yahoo.fr Tel +237 677616645
	Kandem Julie	MUPECI SA (Responsable clientèle de la Microfinance)	Tel. +237 675516947
	Bembong Lucas	ONACC (Chef Département)	bembonglucas@gmail.com Tel +237 655633385
	Bikono Pascal F.	ONACC (CEA2)	pascalbikono10@gmail.com Tel. +237 696104848
	Garga Amadou	ONACC (Charge d'études)	agarga@yahoo.fr Tel. +237 674863566
	Ngoh Njoume Teclaire	ONACC (cadre)	
	Fomete Timothée	RAINBOW EC (Directeur)	fometetim@gmail.com Tel.+237 699936446
	Eugene Chia Law	USFS (Climate Change Advisor)	lohchia@gmail.com Tel +237 678057925
	Ebenezer Asaah	WWF CCO (Director Conservation)	easaah@wwfcam.org Tel. +237 678383641
	Jonas Kemadjou	WWF (Tridom Finance Manager)	jkemajou@wwfcam.org Tel. +237 677602383

Appendix:

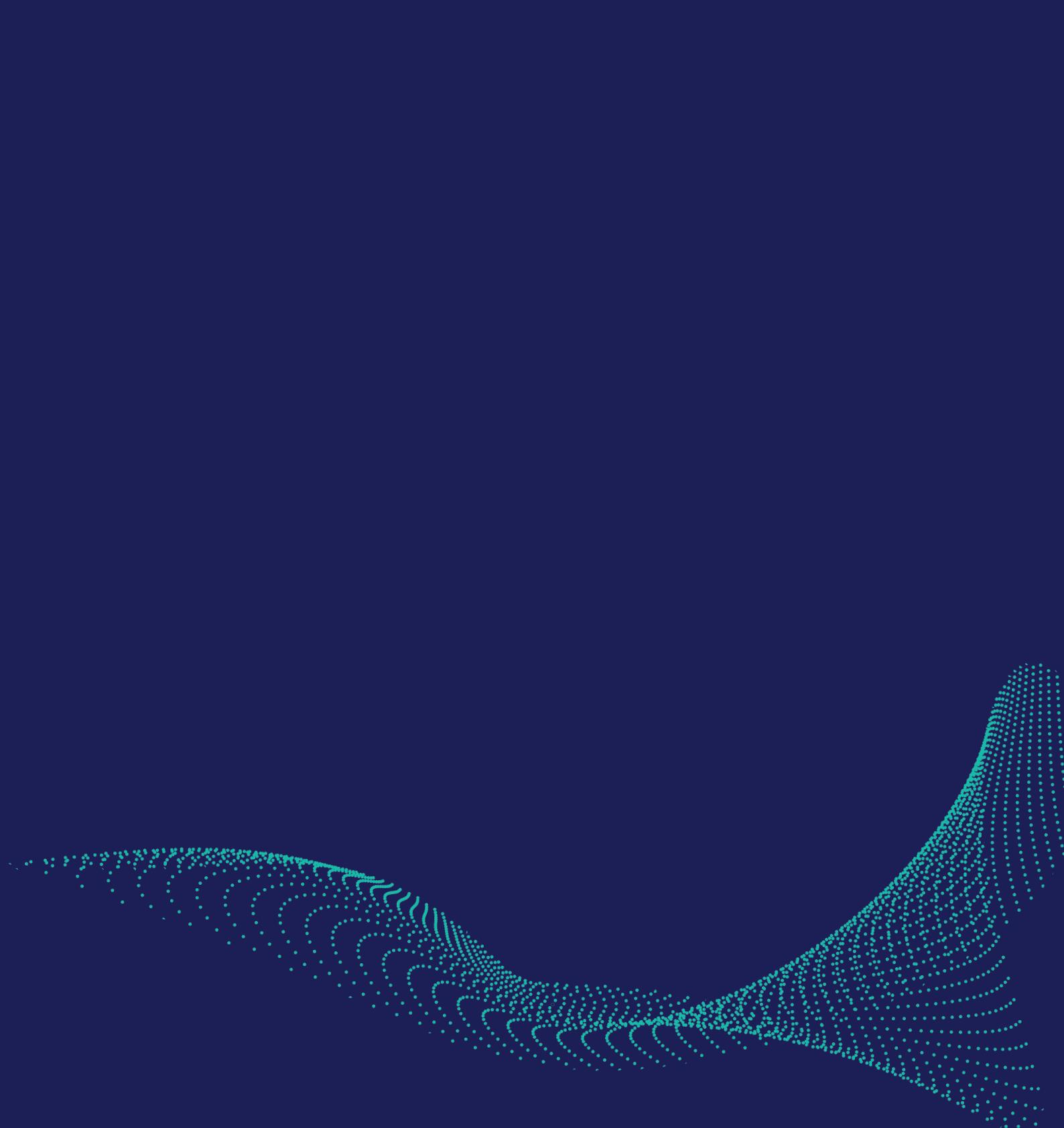
List of forest finance solutions and instruments: short definitions (non-exhaustive)

Forest finance refers to the management and allocation of financial resources aimed at supporting sustainable forest management, conservation, and restoration activities. It involves the funding of projects and activities that maintain forest ecosystems, reduce

deforestation, and enhance the provision of forest ecosystem services. Forest finance plays a crucial role in addressing climate change, biodiversity loss, and promoting the economic viability of forests.

A diversity of forest finance solutions/instruments will be assessed in each country benefitting from the assessment. Below table highlights some of the critical funding instruments that will be considered.

Forest Finance (FF) solutions, tools, instruments	Short definition
Public finance (including Fiscal Reforms, Green Budgeting, etc)	<p>The adjustment of fiscal policies and budgeting processes to reflect environmental sustainability goals, often incorporating the valuation of natural resources and ecosystems into financial planning.</p> <p>Can include diverse solutions and instruments such as:</p> <ul style="list-style-type: none"> Tax breaks/waivers Subsidies Grant schemes Dedicated funds established by national or local governments to support forest conservation or sustainable management Any other state-funded schemes
Payments for (Forest) Ecosystem Services / Incentives Schemes	Financial and/or non-financial incentives provided to landowners or communities for managing their land in ways that preserve or enhance ecosystem services, such as water filtration, landscape beauty, climate benefits, and biodiversity.
National Forest Funds / Conservation Trust Funds	Dedicated funds established by governments or organisations to support forest conservation, sustainable management, and the development of forest areas through grants, incentives or loans.
Debt-for Nature Swap	A debt-for-nature swap is a financial arrangement where part of a country's debt is forgiven or reduced by creditors in return for the country committing to environmental protection projects. This typically involves conserving natural habitats, biodiversity, or investing in sustainable development initiatives.
Green Bonds / Sustainability-linked Loans	Financial instruments issued to fund projects with environmental benefits, with green bonds raising capital for upfront expenditure and sustainability-linked loans offering incentives for achieving sustainability performance targets.
Finance instruments for value chains that support conservation and restoration of forests	Can include: concessions mechanisms, micro-credit schemes, SME support smallholder schemes, company finance for smallholders & other SMEs (out-grower schemes, off-take contracts), and venture capital/business catalysers. These instruments are strongly linked to value chains that can support conservation and restoration of forests with SMEs and smallholders.
Biodiversity Markets (Biodiversity Credits/ Certificates)	Markets designed to the trade of biodiversity credits or certificates, representing actions taken to conserve or restore biodiversity.
Carbon Markets / Carbon Finance	Financial markets and instruments aimed at reducing greenhouse gas emissions through the trading of carbon credits, where one credit represents the right to emit a specific amount of carbon dioxide or the equivalent amount of a different greenhouse gas (may include REDD+ mechanisms, even if not under EU legislation)
Impact Finance / Impact Investment (Fund Set Up - Sustainable Forest Funds / Blended Finance / De-risking)	<p>Investments made with the intention to generate positive environmental and social impacts alongside a financial return, using strategies like fund setup, blended finance to mix different forms of private and public capital, and de-risking (Guarantees, leverage finance, first-loss positions, etc) to reduce financial risk for investors.</p> <p>The roles of Development Finance Institutions (DFIs) and other funds EFSD+ can be considered when relevant for impact and blended finance.</p>



Une initiative phare du Global Gateway

Pour plus d'informations : INTPA-F2@ec.europa.eu
DG Partenariats internationaux, Unité F2 – Environnement, Ressources
naturelles, Eau.



Sustainable Forests for the Future Group

Cette publication a été préparée par la Forests for the Future Facility (F4F). Elle ne représente pas la position officielle de l'Union européenne.

CIFOR-ICRAF

Le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International de recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF) exploite le pouvoir des arbres, des forêts et des paysages agroforestiers pour relever les défis mondiaux les plus urgents de notre époque – la perte de la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les inégalités. CIFOR et ICRAF sont des centres de recherche du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).